

Activités Internationales



3ème
trimestre
2018

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ESPACE INTERNATIONAL DE LA CGT

n°31

SOMMAIRE

ÉDITO

Dossier	P02
Europe	P08
Amériques	P14
Asie	P15
Méditerranée et Moyen Orient	P19
CES	P22
OIT	P23
Congrès Internationaux	P24
À lire / A voir	P28

Wolf JÄCKLEIN
Animateur de l'espace international
Courriel : w.jacklein@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 89
Port. : 06 32 11 97 30

Frédéric IMBRECHT
Membre de la CE
Confédérale
En charge des questions
européennes et
internationales
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 81 83
Port. : 06 07 25 11 90

Stéphanie BAVARD
Assistante de Direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE
Secrétaire de Direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 94

L'AVENIR DU TRAVAIL

Une année de rendez-vous importants, de célébrations et de commémorations débute : le centenaire de la fin de la première guerre mondiale qui a été l'occasion de créer l'Organisation internationale du travail et la Société des Nations, précurseur des Nations unies. Le TUC britannique marque les cent cinquante ans du syndicalisme (créé en 1868 à Manchester). D'autres congrès importants auront lieu : la Confédération syndicale internationale (CSI) au début du mois de décembre, le 52^e congrès de la CGT en mai 2019, suivi du 14^e congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Ces rendez-vous sont surtout l'occasion de réfléchir sur l'avenir auquel le monde du travail aspire : quel rôle pour le mouvement syndical dans un climat économique de plus en plus mondialisé qui bouscule un certain nombre de nos habitudes dans la défense des intérêts des travailleurs ?

Le besoin d'une structuration du syndicalisme est plus important que jamais. De ce fait, l'approche du congrès de la CSI (et celui de la CES, dans six mois) sera l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de déterminer de quelle façon nous voulons travailler dans notre confédération internationale, demain. Notre regard sur l'exercice passé est bienveillant, mais sans complaisance, vous le verrez dans le dossier de ce numéro. Nos exigences pour l'avenir de la CSI sont importantes, et la CGT se trouve en phase dans cette

démarche avec bon nombre de nos organisations sœurs.

Dans un monde où les Trump, Erdogan, Poutine, Orban, Kaczynski et Bolsonaro remettent en cause nos principes de relations entre États, basés sur du droit international reconnu, le mouvement syndical et ouvrier a le devoir de défendre une vision réellement internationale, seule garante du règlement pacifique des différends. Nous devons résister à la tentation de mettre en avant nos égoïsmes nationaux ou d'organisation, et chercher la convergence des idées et des luttes avec les forces constructives autour de nous. C'est pour cela que la CGT s'est impliquée et s'impliquera dans la préparation des congrès de la CSI et de la CES, ainsi que celle de la Conférence internationale du travail du centenaire de l'OIT.

Le fil rouge des rendez-vous à venir est la question de l'avenir du travail. Pour la CSI, la CES, mais aussi pour la CGT, cela constitue le pivot des travaux préparatoires des congrès à venir, et en juin 2019, du centenaire de l'OIT. À cette occasion, la CGT avance l'idée d'une grande manifestation des travailleurs à Genève, devant le Palais des Nations, pour marquer leur attachement à un monde dans lequel la paix sociale est assurée à travers des droits garantis, pour tous, et de manière égale partout dans le monde. Cent ans après la création de l'OIT, il y a urgence sociale !

Wolf Jäcklein

Regards sur le mouvement syndical international

La conversion des « élites dirigeantes » à l'ordo-libéralisme semble n'épargner aucun continent. Dans un grand nombre de pays, les gouvernements déroulent des feuilles de route austéritaires qui présentent les régulations sociales comme des archaïsmes pénalisant l'activité économique ou la rémunération du travail comme un coût excessif, les dettes publiques comme un legs intolérable pour les générations à venir et le syndicalisme comme un héritage lourd, nocif et rétif à des évolutions présentées comme indispensables autant qu'incontestables.

Au nom d'une prétendue modernité, ces discours tentent de faire basculer les sociétés humaines vers une configuration où le « chacun-pour-soi » écrase les solidarités.

Dans un tel contexte, le syndicalisme est un rempart pour les plus travailleurs et leurs familles, et un mur à abattre pour les animateurs de ces politiques antisociales et rétrogrades.

Aperçu de la syndicalisation dans le monde

Selon les chiffres avancés par la Confédération syndicale internationale (CSI)¹, près d'un demi-milliard d'hommes et de femmes dans le monde

seraient « organisés », ce qui établirait le taux de « syndicalisation » global autour de 15 % des travailleuses et des travailleurs. Bien sûr, cette statistique recouvre des réalités très différentes d'un pays à l'autre et on distingue de grandes disparités dans les formes, les pratiques et les finalités des organisations et structures qui fédèrent ces hommes et ces femmes. Un trait commun est néanmoins partagé par toutes : la défense des travailleurs, des travailleuses, de leurs familles, des conditions d'exercice de leur travail et de sa rémunération. Ainsi défini sous un même générique, le fait syndical se retrouve au premier rang des engagements civils dans le monde et concurrence les grandes religions monothéistes. Parmi

ce demi-milliard de « syndiqués », un peu plus de 200 millions appartiennent à des centrales nationales affiliées à la CSI. Quelques dizaines de millions sont adhérents d'organisations affiliées à la Fédération syndicale mondiale (FSM)². Mais ils sont encore plus nombreux à se situer au sein d'organisations sans aucune affiliation internationale. Le champ de syndicalisation qui s'ouvre aux internationales syndicales est donc gigantesque, puisque la première et principale internationale syndicale ne regroupe que moins de 7 % des travailleurs du monde. 85 % d'entre eux ne sont pas organisés, pour beaucoup parce que le syndicalisme est entravé ou parce qu'il n'est pas présent dans leurs pays.

Plus inquiétant sans doute, ce faible taux de syndicalisation se double d'une absence quasi généralisée de dynamique de progrès. Partout, le fait syndical est attaqué et fragilisé et le taux de syndicalisation est à de rares exceptions en situation de repli, sous les coups de béliers de l'ultralibéralisme et de la répression qui, trop souvent, l'accompagne.

Même les pays qui, pendant longtemps, apparaissaient comme des « eldorado » syndicaux, connaissent ces tendances au reflux. Ainsi, les pays nordiques subissent une érosion constante depuis une dizaine d'années. Si le taux de syndicalisation continue d'être élevé, tutoyant les 70 % dans le monde scandinave³, cette performance repose largement sur les prérogatives institutionnelles confiées aux confédérations nationales dans les domaines de l'indemnisation du chômage et/ou de l'assurance maladie. Cette particularité explique aussi les taux – autour de 50 % – que connaissent des pays comme la Belgique, Malte ou la Norvège (qui a récemment décroché des autres pays scandinaves).

On retrouve un certain nombre de pays autour de 20 % : l'Italie, l'Uruguay, l'Irlande, l'Afrique du sud, l'Argentine, la Russie, l'Autriche, le Canada, le Royaume Uni, Israël... avec des histoires et des pratiques syndicales très diversifiées.

Mais c'est autour de 10 % que l'on retrouve le plus grand nombre de pays : le Japon, l'Allemagne, le Chili, la Bulgarie, la Pologne, le Mexique, le Brésil, les États-Unis, un grand nombre de pays africains et asiatiques se situant

¹ Voir l'encadré consacré à cette internationale syndicale créée en 2006.

² Voir l'encadré consacré à cette internationale syndicale créée en 1945.

³ Inclusive labour market, labour relations and working conditions branch, étude sur 75 pays OIT, 2015.

même en dessous de 10 %. Pendant longtemps, la France apparaissait comme la lanterne rouge du peloton. Avec un taux récemment réévalué par la Dares à 11 %, elle est aujourd'hui légèrement en dessous de la moyenne mondiale – en grande partie parce qu'être syndiqué dans notre pays n'est pas sans risque pour le travailleur : la peur des représailles dans le secteur privé est en effet le premier facteur mis en avant par les salariés lorsqu'on les interroge sur leur faible syndicalisation⁴. Le taux de syndicalisation, comme seul indicateur, ne suffit cependant pas à apprécier l'influence de la parole syndicale dans la vie sociale et politique d'un pays ou ses capacités de mobilisation. À cet égard, les immenses rassemblements et manifestations organisés en France sous différents gouvernements en ont surpris plus d'un à l'étranger, qu'il soit syndicaliste ou responsable politique.

De la division géopolitique...

Sur le plan international, le mouvement syndical a été divisé pendant des décennies. À partir de la fin des années quarante, sur fond de guerre froide et malgré les prémices de la mondialisation, le mouvement syndical international souffrait d'un morcellement entre trois organisations internationales cen-

sées incarner l'unité des travailleurs du monde. Balancés entre la FSM (Fédération syndicale mondiale) et la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), les syndicats étaient poussés, du fait de cette césure en deux camps, à s'organiser selon une logique à dominante géopolitique. La FSM était censée regrouper les partisans du bloc soviétique, la CISL, ceux du modèle occidental. Une troisième internationale, la Confédération mondiale du travail, née en 1919 (et appelée jusqu'en 1968 Confédération internationale des syndicats chrétiens), regroupait celles des organisations se revendiquant de l'obédience chrétienne.

Les activités des organisations membres de ces internationales n'étaient cependant pas systématiquement indexées au clivage géopolitique entre les deux blocs. Rapidement, dès les années soixante, le pragmatisme des syndicalistes confrontés aux logiques des firmes multinationales a su dépasser ces clivages pour assurer la défense des revendications des travailleurs concernés. Il demeure que, pendant trop longtemps, ces barrières organiques ont freiné les coopérations syndicales, le mouvement syndical prenant du retard sur la globalisation de ses réponses.

Dans la décennie suivante, il est devenu clair que face à la mondialisation économique, il fallait une mondialisation

des droits et, pour la gagner, un mouvement syndical international unifié. La création de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1973, participe aussi de cette prise de conscience⁵.

... à l'unification du mouvement syndical

Mais c'est surtout avec la création de la CSI à Vienne en novembre 2006 que le syndicalisme tente de se doter d'une internationale ayant vocation à réunir en son sein le plus grand nombre de centrales nationales. Le congrès de fondation réunissait un peu moins de 300 confédérations nationales regroupant 168 millions de membres issus de 153 pays. Près de douze ans après, la CSI revendique presque 208 millions de membres. Mais ce chiffre ne suffit pas à dresser le bilan d'une organisation qui se trouve parfois pénalisée par la somme de ses contraires. Sa fondation fut le résultat d'un long et laborieux processus de recherche d'unité et d'efficacité entre des organisations nationales aux parcours très divers, provenant des trois grandes internationales qui ont marqué l'histoire syndicale au cours de la guerre froide. L'ambition de la CSI était à la fois d'assumer l'héritage de chacune de ses composantes en structurant, dans le même mouvement, une nouvelle force susceptible, par sa pluralité et son fonctionnement démocratique,

⁴ Selon le baromètre 2013 de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale.

⁵ La CES revendique aujourd'hui 45 millions d'adhérents en provenance de 89 organisations nationales implantées dans 39 pays européens.

Pour mémoire : la CSI c'est quoi ?

La Confédération syndicale internationale a été créée en 2006 lors d'un congrès tenu à Vienne. Elle résulte de la réunion au sein d'une même famille syndicale d'un certain nombre d'organisations anciennement affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL, elle-même créée en 1949 par les centrales nationales liées au courant social-démocrate et/ou refusant l'alignement sur le bloc soviétique), un certain nombre d'organisations issues de l'ancienne Confédération mondiale du travail (CMT, créée en 1919, d'identité chrétienne à l'origine) et par un certain nombre d'organisations anciennement issues de la Fédération syndicale mondiale (dont par exemple la CGT de France ou l'OPZZ de Pologne). Notons que l'immense majorité des centrales syndicales nationales issues de l'éclatement du syndicalisme soviétique (le VTsSPS) et des anciennes démocraties populaires en sont aujourd'hui membres. Au mois de juin 2018, elle comptait 207,8 millions de membres issus de 331 confédérations syndicales affi-

liées, elles-mêmes implantées dans 163 pays. Ce caractère massif en fait la principale organisation civile mondiale, si l'on met de côté les grandes religions monothéistes. Au travers de la diversité de ses membres, elle est porteuse des héritages de chacune de ses grandes composantes originelles. Mais cette force est aussi sa faiblesse, car elle a parfois du mal à surmonter les tensions et les blocages générés par les cultures syndicales très différentes qu'elle regroupe et tente de coordonner. En moins de quinze ans, elle a cependant contribué à revivifier, par sa stature, son importance et ses actions, un syndicalisme international qui était à bout de souffle dans les années quatre-vingt-dix. Elle peut aussi s'appuyer sur un réseau de 10 fédérations syndicales mondiales de branches (les Global Union Federations) dont les principales sont : IndustriAll (Industries – 50 millions de membres), EI (Education – 30 millions), PSI (Services Publics – 20 millions), UNI (Services – 20 millions), IUF (Agriculture et agroalimentaire – 12 millions), BWI (Bois et construction – 12 millions), ITF (Transports – 5 millions).

tique, d'unir le mouvement syndical à l'échelle de la planète. Force est de constater que, malgré son caractère massif, elle n'y est pas encore parvenue. À l'heure où « l'internationale du capital » fait des ravages dans les droits sociaux, « l'internationale du travail »

doit construire une riposte à la hauteur des attaques. Afin d'agir et de peser, le syndicalisme international est essentiel pour organiser les travailleurs au-delà de leurs cadres nationaux respectifs, en particulier à l'échelle des chaînes de production et de sous-traitance décou-

lant de l'activité des grandes firmes multinationales. Plus globalement, il a la responsabilité de coordonner une riposte cohérente et vigoureuse, à même de défendre les intérêts des travailleurs partout dans le monde.

Pierre Coutaz

Article également paru dans la revue Recherche internationales

Pour mémoire : la FSM c'est quoi ?

La Fédération syndicale mondiale a été créée le 3 octobre 1945 lors d'un congrès tenu à Paris réunissant la quasi-totalité du monde syndical d'alors, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Son unité ne survit pas au déclenchement de la Guerre froide et elle subit, entre 1947 et 1949, les départs de toutes les organisations qui refusent la proximité avec le camp soviétique.

Bien que très marquée, comme ses concurrentes, la CISL d'inspiration sociale démocrate et la CMT d'obédience chrétienne, par les logiques clivantes du monde bipolaire et d'alignement sur l'un ou l'autre bloc, la FSM a développé, à plusieurs moments de son histoire, une politique de main tendue avec le syndicalisme occidental. La CGT de France a notamment tenté d'ouvrir et de moderniser cette internationale au tournant des années quatre-vingt/quatre-vingt-dix. Devant l'échec de cette stratégie, elle décide de la quitter en 1995. La FSM se caractérise aujourd'hui par une lecture très binaire du monde et par l'influence qu'ont, en son sein, des syndicats très liés aux régimes en place : c'est notamment

le cas des syndicats syriens, iraniens, coréens du Nord ou soudanais, qui en sont des piliers.

Après une décennie quatre-vingt-dix particulièrement difficile, lors de laquelle elle enregistre la désaffiliation de centrales comptant plusieurs dizaines de millions de membres, elle bénéficie depuis quelques années d'un certain regain. Si elle ne communique pas sur son site son nombre d'affiliés, certaines sources proches d'elles lui prêtent 90 millions de membres issus d'une centaine d'organisations implantées dans autant de pays. Ces chiffres semblent cependant nettement exagérés si l'on considère les déclarations des organisations identifiées comme ses membres les plus importants. Elle peut aussi compter sur un réseau de syndicats de branches mondiaux, les Unions internationales syndicales (UIS) : agroalimentaire, alimentation, commerce, textile (UISTAACT), banques, assurances et coopératives financières (BIFU), bâtiment, bois et matériaux de construction (UITBB), hôtel-tourisme (HOTOUR), énergie, métaux, produits chimiques, pétrole (ENERGY), éducation/enseignement (FISE), transport (TRANS), exploitation minière, métallurgie et industries métalliques (TUI MMM), services (Servicios Publicos).

4^e mandature Confédération syndicale internationale

Fondée il y a douze ans à Vienne, la CSI prépare son 4^e congrès mondial qui aura lieu à Copenhague (Danemark) la première semaine du mois de décembre. Le précédent congrès s'était tenu à Berlin en mai 2014.

La CGT fait partie des organisations fondatrices de cette internationale syndicale. Le contexte international, pendant le mandat écoulé, a été difficile. Non seulement le continent européen peine à sortir de la crise, les peuples luttent contre des programmes d'austérité, mais plus globalement, les politiques

obéissent de plus en plus aux logiques égoïstes et nationalistes. La xénophobie et la montée de régimes autocratiques ne sont plus seulement un discours ou une menace, mais sont devenues une réalité. Les institutions internationales, multilatérales, sont soudainement remises en question, et certains com-

mentent à s'en retirer. Pour la CSI, partie prenante de ce système multilatéral, ces évolutions ont laissé des traces.

Tout le sens de l'action syndicale internationale est mis à l'épreuve. Comment faire face à l'émergence de nouvelles formes de relation de travail, éloignées de la forme salariée, pour créer et maintenir

une démarche collective ? Le monde économique et la production continuent de s'internationaliser : quelle démarche syndicale peut être efficace pour représenter les intérêts des travailleurs dans ce contexte-là ? Quelle répartition de l'action syndicale entre les échelons local, national, européen et international ?

Ces questions sont débattues, parfois timidement, mais ne peuvent pas être écartées, en particulier dans la CSI (comme dans la CES, cf. article dédié). Dans le même temps, la CSI représente le mouvement syndical du monde entier. Il est très divers, riche en traditions différentes et en styles d'action qui divergent souvent beaucoup. La CSI doit représenter toutes les organisations pour peser face à un patronat qui s'est structuré et unifié derrière un seul maître mot : le profit !

Les défis auxquels la CSI est confrontée ces temps-ci sont donc nombreux, complexes et lourds. Pourtant, pendant le mandat écoulé, elle a réussi à croître et représente aujourd'hui plus de 200 millions de travailleurs dans le monde (hors Chine), même si certaines affiliations font débat. Elle en a perdu aussi, malheureusement, en Amérique latine, où une scission de l'organisation régionale n'a pu être évitée. Les difficultés de cette région relèvent encore, en partie, des conséquences de la division historique du mouvement syndical international entre socialistes (CISL) et chrétiens (CMT) qui, en Amérique latine, a été particulièrement marquée.

Dans la même période, les organisations du Moyen-Orient, de l'Asie mineure et du Maghreb se sont structurées au sein de la CSI en fondant leur propre organisation régionale : la CSI Monde arabe créée en 2014 à Amman (Jordanie).

Plusieurs campagnes ont été conduites par la CSI depuis le congrès de Berlin. Il y a d'un côté le changement climatique qui implique une modification nécessaire du modèle productif des pays industrialisés. Lors de la COP-21 à Paris, la CSI a été particulièrement active, et la CGT a pu peser dans le débat en concertation avec les autres confédérations françaises. La présence importante, solide et durable d'une délégation syndicale au sein des négociations a permis de faire acter dans l'accord de Paris un engagement des États signataires pour une transition juste concernant le monde du travail. En particulier, pour bon nombre d'industries tra-

ditionnelles, cette question est particulièrement importante. Bien entendu, il s'agit maintenant de la mettre en œuvre.

La CSI s'est engagée vis-à-vis des firmes transnationales et des filières industrielles internationales. Ces entités, souvent avec la complicité des États, réussissent dans la dernière période à échapper au contrôle, à la fiscalité, et violent allègrement leurs responsabilités à l'égard des travailleurs. La CSI, en coopération avec ses affiliés, s'est attaquée aux cas les plus emblématiques : le Qatar avec son système d'oppression des travailleurs migrants, appelé « kafala », prive les travailleurs étrangers de leurs passeports, de conditions de travail dignes et souvent même de salaire. La construction des sites de compétition sportive dans le pays est particulièrement exposée à ces abus. La campagne de la CSI a réussi à rendre visible cette criminalité dont les travailleurs sont victimes, et à ouvrir un débat public. Des entreprises françaises participent à ces abus, et la CGT a pu intervenir auprès de travailleurs népalais pour leur permettre de témoigner contre leurs employeurs. Avec la complicité de la FIFA, le Qatar traîne cependant toujours des pieds pour réellement améliorer le sort de ses travailleurs et notre vigilance sur les droits syndicaux dans ce pays ne doit pas fléchir.

L'entreprise française Vinci a été retenue pour construire des aéroports internationaux au Cambodge. Via le syndicat cambodgien, la CSI a été informée des abus de droit perpétrés par Vinci et a déposé une plainte auprès de l'OCDE pour faire cesser ces pratiques. Les syndicats français, dont la CGT, soutiennent la plainte de la CSI et les syndicats cambodgiens dans leur démarche pour obtenir reconnaissance des droits des travailleurs locaux. Sans surprise, le patronat français et le gouvernement de la France font bloc contre, et tentent de nier l'évidence. La procédure est encore en cours.

Pour ne pas continuer de régler ces situations au cas par cas, souvent laborieusement, la CSI s'engage à l'ONU pour l'adoption d'un traité international contraignant afin de préciser les responsabilités des firmes transnationales pour leurs sous-traitants, fournisseurs, prestataires et filiales dans le cadre de leur filière internationale. Nul besoin de préciser que le patronat est vent debout contre...

Vis-à-vis de l'OIT, où la CSI joue le rôle de coordinateur d'organisations syndicales, la bataille reste rude. D'un côté, la partie patronale tente tout pour affaiblir l'OIT : elle s'attaque au point névralgique de tout rapport de force, à savoir le droit de grève. Le patronat international conteste qu'une des conventions fondamentales de l'OIT consacre le droit de grève pour les travailleurs – après l'avoir accepté, voire respecté pendant soixante-cinq ans sans broncher. La CSI et ses affiliés se sont attelés à défendre ce droit et à organiser des mobilisations dans le cadre d'une journée d'action internationale.

L'acharnement de la CSI, toujours soutenue par ses organisations affiliées, a permis d'adopter à l'OIT une convention internationale sur les travailleurs domestiques qui échappent régulièrement au contrôle de l'inspection du travail, et dont les situations isolées et toujours particulières n'avaient pas été prises en considération par le droit du travail international. La CSI continue à se battre pour que la convention 189 soit maintenant ratifiée pour pouvoir être mise en application. Elle a aussi obtenu que soit mise à l'ordre du jour la question de l'adoption d'une nouvelle convention contre les violences et le harcèlement sur le lieu de travail, notamment ceux dont sont victimes les femmes.

Le congrès doit maintenant être l'occasion de consolider ces acquis de la CSI et de renforcer son ancrage dans l'action syndicale, d'améliorer aussi ses pratiques et son fonctionnement lorsque ceux-ci sont insuffisamment démocratiques. Plusieurs affiliés, dont la CGT, estiment que des progrès sont nécessaires dans le domaine de la protection des droits syndicaux dans le monde et que les campagnes menées par la CSI gagneront en efficacité si elles sont doublées d'une mobilisation des travailleurs de manière concertée et mondiale.

La CGT – en concertation avec l'ÖGB autrichien en particulier – a proposé, pour structurer le débat préparatoire au congrès de la CSI, de mener un débat large parmi les affiliés pour échanger sur les propositions de fond à apporter au congrès à Copenhague. Ceci a permis d'améliorer la concertation entre affiliés, et ouvert un espace de discussion dans la CSI.

WJ

Enjeux du 4^e congrès mondial de la CSI

La CGT a soulevé au sein d'une coalition large¹ d'autres organisations affiliées à la CSI un certain nombre de défis auxquels le syndicalisme international devra faire face avec urgence. Le bilan du mandat écoulé en fait déjà ressortir quelques éléments : La CSI doit renforcer son engagement et son expertise en matière de droits syndicaux et du travail dans le monde. Nous (confédérations nationales) avons besoin d'une coordination compétente et cohérente sur les campagnes de défense de nos organisations sœurs menacées, et sur des luttes importantes et légitimes dans certains pays. C'est le rôle que la CSI doit mieux remplir à l'avenir.



ITUC CSI IGB

Pour expliciter ces propositions, la CGT a rédigé et circulé un document « Vers une feuille de route pour la CSI ? » qui aborde des enjeux essentiels pour le syndicalisme international :

- rendre les firmes transnationales responsables de leurs actes ;
- garantir et faire respecter les droits des migrants ;
- créer un observatoire des droits et libertés internationales ;
- assujettir le commerce international aux droits sociaux ;
- faire du travail décent une réalité pour tous les travailleurs dans le monde ;
- assurer une transition juste pour une économie respectueuse du développement durable et du climat ;
- œuvrer pour le désarmement et soutenir les forces de paix ;

- revendiquer un droit à la protection sociale solidaire universel partout dans le monde.

Au-delà, la CSI devra soutenir les efforts de ses organisations affiliées pour améliorer la syndicalisation et enrayer le déclin de l'adhésion observable en particulier dans les pays industrialisés. L'avenir du travail, face à un monde économique qui a changé, sera au cœur des préoccupations de la mandature à venir. Dans ce contexte, la coopération et les synergies avec l'OIT seront d'une importance primordiale, en défendant le rôle de régulation et de sanction que cette organisation doit continuer de jouer. La CGT a rédigé des amendements² allant dans ce sens pour le « document du congrès » qui correspond au document d'orientation dans la tradition CGT.

Ces amendements ont été portés d'un commun accord par les organisations de la coalition qui s'est formée pour préparer ce congrès.

Lors du congrès de Copenhague, deux candidates se présentent pour le mandat de secrétaire générale : Sharan Burrow, sortante, ainsi que Susanna Camusso, dont le deuxième et dernier mandat à la tête de la CGIL s'achève en janvier 2019. Pour l'heure, les sondages affichent une légère avancée pour Susanna. La CGT votera pour elle, considérant que Susanna Camusso est la plus à même de mener le programme de travail que le congrès adoptera à son terme et de défendre les enjeux essentiels, détaillés ci-dessus.

WJ

¹ En font partie notamment la CGT, CFDT, DGB (Allemagne), ÖGB (Autriche), CC.OO., UGT (Espagne), CGIL, UIL, CISL (Italie), FGTB (Belgique), CLC (Canada), et l'ensemble des organisations de l'Amérique latine. Rengo (Japon) et FNPR (Russie) soutiennent la démarche.

² Le texte de la « feuille de route » ainsi que les amendements de la CGT et de la coalition sont disponibles auprès de l'espace international confédéral.

Moyen Orient et Afrique du Nord

Congrès de la Confédération internationale des syndicats arabes

La CSI arabe a tenu son deuxième congrès entre le 3 et 5 octobre 2018 à Marrakech avec la participation de dix-sept organisations syndicales de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie, de l'Égypte, de la Jordanie, de Bahreïn, du Sultanat d'Oman, d'Irak, de Palestine et du Yémen.

Le congrès était précédé d'une conférence pour la promotion du dialogue social en Méditerranée du sud : SOLiD (South Med Social Dialogue – Dialogue social sud-méditerranéen).

« SOLiD est un programme pionnier dont l'objectif final est la promotion d'un dialogue social dynamique, inclusif et renforcé via le développement des capacités des syndicats et de leurs homologues des orga-

par SOLiD sont les suivantes :

- ateliers de renforcement de capacités : ils visent à sensibiliser les partenaires sociaux sur le rôle majeur du dialogue social dans la région ;
- études analytiques et de recherche : un ensemble d'actions et de stratégies pour venir en soutien au développement et à l'avancement des opérations ;
- échange d'expérience et séminaires d'échange : une activité essentielle pour la compréhension mutuelle et un outil enrichissant pour faire face aux conflits d'intérêts apparents ;
- discussions thématiques : *brainstorming* sur les approches innovantes et les défis du dialogue social ;
- dialogue avec la société civile et les autorités locales : un moyen efficace d'apporter de l'innovation et un nouveau savoir-faire au projet ;
- bases de données et expérience et expertise accumulées : un atout pour le travail sur le dialogue social à venir dans la région ;
- actions de communication : un ensemble d'activités de support pour le projet incluant : structures de conseil et de gestion, monitoring et évaluation, plan de communication et actions de visibilité et matériel pour les activités, résultats ;
- conférences pour améliorer la communauté de pratique : promouvoir le dialogue social entre l'UE et les partenaires sociaux et les institutions du dialogue social dans le Sud.



Conférence SOLiD.

nisations patronales et les organisations de la société civile. Le projet vise également la promotion d'un dialogue civique et multipartite entre les partenaires sociaux dans les trois pays cibles : la Tunisie, la Jordanie et le Maroc, dans la perspective des changements politiques majeurs qui ont eu lieu dans la région du sud de la Méditerranée depuis 2011. »

Les Pays bénéficiaires sont la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Les objectifs du projet sont :

- le lancement d'un environnement favorable au dialogue social ;

- la promotion d'une communauté de pratique via l'échange des bonnes pratiques et des modèles de dialogue social innovant soutenus par la région UE-Méditerranée du Sud ;
- une sensibilisation accrue de la situation économique et sociale dans les trois pays cibles ;
- l'évaluation des leviers d'institutionnalisation du dialogue social basé sur une coopération améliorée entre les partenaires sociaux.

Les principales activités mises en place

Nejat Ferouse



Deliveroo : des indépendants très dépendants...

Deliveroo est une entreprise britannique de livraison de plats cuisinés, parmi les premières de la « *Gig economy* » [économie fondée sur le paiement à la tâche]. Créée au Royaume-Uni en 2013, elle est aujourd'hui présente dans de nombreux pays : France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Irlande, Espagne, Italie, Émirats arabes unis, Australie, Singapour et Hong-Kong.

On constate que dans tous les pays où la multinationale Deliveroo est implantée, les livreurs protestent régulièrement contre des conditions de travail de plus en plus difficiles et une rémunération insuffisante. Ils et elles se mobilisent également contre leur statut de travailleurs indépendants.

En Espagne, suite aux luttes de juillet dernier, l'Inspection du travail et de la Sécurité sociale a enregistré les livreurs Deliveroo barcelonais à la Sécurité sociale en tant que salariés et réclame à Deliveroo 1,3 million d'euros de cotisations sociales pour ses livreurs barcelonais. Elle estime que le lien entre les livreurs et l'entreprise est une relation de travail et non une relation commerciale et qu'elle doit, de fait, contribuer au régime général et non au régime spécial des travailleurs indépendants. Pour l'inspection, le fait que ce soit l'entreprise qui organise intégralement la fourniture du service et que le

refus par un coursier d'effectuer une livraison ait des conséquences négatives, fait partie des arguments allant dans le sens de la relation de travail. Cette décision est intervenue après les requalifications équivalentes pour les coursiers de Valence (160 000 euros de cotisations impayées). **En Allemagne**, le 16 février dernier, le premier comité d'entreprise de Deliveroo a été créé dans le pays après plusieurs grèves et mouvements de protestations des livreurs dans plusieurs grandes villes, avec le soutien du syndicat de l'agroalimentaire, de la restauration et de l'hôtellerie Nahrung-Genuss-Gaststätten de Cologne. **En Belgique**, les livreurs néerlandais sont venus soutenir leurs collègues belges à

leurs au profit d'un statut « indépendant » payé à la tâche. Le statut d'indé-

pendant a été contesté par l'administration belge, qui impose à la société de salarier ses employés.

En Italie, suite aux fortes mobilisations des livreurs en Bologne, la « Charte des droits fondamentaux des travailleurs digitaux en contexte urbain » a été signée le 31 mai dernier par les secrétaires de la CGIL, de la CISL, de l'UIL, de l'organisation Riders Union Bologna (livreurs), le maire de Bologne et les sociétés de livraison de repas (voir encadré ci-contre).

Le maire de Bologne a appelé au boycott des multinationales de livraison de repas qui n'ont pas signé la Charte.

Au Royaume-Uni, les mobilisations des travailleurs de Deliveroo ne cessent pas et la situation est loin d'être réglée, vu que les livreurs ne peuvent pas être représentés par un syndicat suite à la décision, en novembre 2017, du CAC (Central Arbitration Committee, en charge de trancher les conflits de reconnaissance syndicale) prise suite à l'interpellation du syndicat IWGB (Independent Workers Union of Great Britain) pour obtenir le droit de représenter des livreurs de Deliveroo

En septembre 2018, Deliveroo est présente dans 13 pays, 500 villes et collabore avec environ 50 000 livreurs et 50 000 restaurants. En France, la société travaille avec 6 000 restaurants et 10 000 livreurs. Son chiffre d'affaires a plus que doublé en 2017, à 277 millions de livres (312 millions d'euros).

la manifestation du 27 janvier dernier à Bruxelles. Les 200 livreurs de Deliveroo ont lutté pendant près d'un mois et ont occupé le siège bruxellois de l'entreprise suite à l'annonce de la direction de mettre fin au statut de salarié pour ses travail-

lors des négociations salariales pour obtenir un statut « salarié » pour ces derniers. Le CAC a décidé que les cyclistes employés par Deliveroo étaient des travailleurs indépendants et ne pouvaient donc pas être représentés par un

La Charte prévoit notamment le droit à une rétribution horaire fixe et équitable, non inférieure aux minima salariaux fixés dans les conventions collectives nationales pour prestations équivalentes ; des indemnités pour le travail de nuit, durant les jours fériés et lors de conditions météo difficiles ; l'interdiction des discriminations, y compris après une période d'absence du livreur ; une communication officielle et motivée en cas d'exclusion du travailleur de la plateforme ; une assurance souscrite par la plateforme pour les risques d'accidents et de maladie du travail, mais aussi pour les accidents de la route ; le remboursement des dépenses d'entretien des vélos ; la liberté d'organisation syndicale ; le droit de grève.

syndicat. L'IWGB a dénoncé la décision vu que dans le même mois, la Cour d'appel du Tribunal de l'emploi a confirmé que deux chauffeurs Uber étaient des travailleurs devant bénéficier d'un salaire minimum et de congés payés.

En France, la situation est devenue encore plus compliquée pour les livreurs de Deliveroo avec l'adoption par l'Assemblée nationale, le 16 juin dernier, de l'amendement déposé par Aurélien Taché, député LREM du Val-d'Oise (voir encadré ci-contre). Sans parler de l'accueil à l'Élysée, en mai dernier, du fondateur de Deliveroo, Will Shu, qui était content d'affirmer que « depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, la France est plutôt en avance sur le reste du monde pour ces nouvelles formes de travail ».

Suite à l'adoption de l'amendement à la grande satisfaction de Deliveroo, les livreurs ont organisé des rassemblements à Paris les 8 juillet et 11 août derniers, soutenus par la CGT et Solidaires commerce et services, les associations comme le collectif des livreurs parisiens « CLAP » pour réclamer une augmentation du prix de leur course ainsi que « renverser le rapport de force ». À l'initiative de ce mouvement, des « travailleurs des plateformes » Uber Eats, Deliveroo, Stuart, Glovo et Foodora ont appelé tous les clients à « ne pas

commander la semaine du 8 au 15 juillet » rappelant qu'il s'agit de « *l'une des semaines les plus rentables pour les plates-formes* ».

Un autre rassemblement a été organisé le 24 juillet dernier devant les locaux bordelais de Deliveroo pour protester contre la nouvelle mesure de l'entreprise ayant décidé de modifier les contrats de « ses » livreurs en leur imposant le paiement à la course (voir encadré page suivante).

En février 2017, un premier syndicat des coursiers à vélo CGT Gironde a été créé, suite aux mobilisations de l'été 2017 dans plusieurs villes dont Paris contre

les tarifs trop bas de la course appliqués par l'entreprise britannique. Deliveroo a été obligée de réagir et a annoncé, le 7 septembre 2017, la mise en place d'une assurance complémentaire santé et prévoyance gratuite.

Les 5, 7, 12 et 19 octobre ont vu se tenir plusieurs rassemblements à Paris. Des livreurs de la zone PNO (Paris Nord Ouest), puis ceux des trois zones s'étaient regroupés à République : PNO, PN (Paris Nord) et PCRG (Paris Centre Rive Gauche). Rassemblés initialement à Montparnasse, ils sont partis tous ensemble à vélo et scooter jusqu'à la place de la République pour protester contre la nouvelle tarification de Deliveroo – qui avait décidé, début octobre, de réduire la rémunération des livreurs de 5,30 euros à 4,80 euros la course.

L'Assemblée nationale a voté le 16 juin dernier un amendement au projet de loi « Avenir professionnel » sur la création d'un nouveau régime *ad hoc* qui conforte le statut de travailleur indépendant cher aux plates-formes numériques. En pratique, les plates-formes (Uber, Deliveroo...) qui emploient des livreurs, chauffeurs, etc. indépendants pourront conclure une « charte optionnelle » incluant plusieurs garanties sociales minimales (revenu décent, conditions de rupture, garantie de non-exclusivité...). En contrepartie, elles ne risqueront plus de voir les contrats de prestation requalifiés en contrats de travail par les juges. C'est un coup de pouce significatif pour Deliveroo, confronté à la question du statut de ses 9300 livreurs français. Au terme d'une enquête récemment révélée par le site Mediapart, l'inspection du travail a transmis au parquet, courant février, un rapport de 193 pages estimant que les livreurs étaient en situation de « *dépendance technique et économique* » vis-à-vis de Deliveroo. En leur refusant le statut de salariés, Deliveroo aurait économisé en France l'équivalent de 6,4 millions d'euros de cotisations sociales sur la période 2015-2016.

Aujourd'hui la lutte s'étend au niveau européen, avec l'Appel à manifester à Bruxelles¹ les 25 et 26 octobre prochains des livreurs à vélo de toute l'Europe afin d'organiser des luttes pour de bonnes conditions de travail pour tous et toutes.

Les livreurs à vélo des plateformes Deliveroo, Uber Eats ou Foodora sont des travailleurs « indépendants » et visiblement, pas tant que ça, puisqu'ils et elles sont totalement soumis à leurs plateformes numériques. Dans le fait,

c'est un salariat déguisé permettant de contourner le droit du travail : pas de salaire minimum, pas de congés payés, pas d'assurance.

Aujourd'hui, les chauffeurs VTC, les livreurs à vélo, les enseignants et les services à la personne sont des métiers fortement touchés par le passage du statut de salarié à celui des travailleurs de plateformes, non couvert par le droit du travail. Demain, de plus en plus de métiers seront désormais « ubérisés », entraînant progressivement la disparition du salariat et des droits qui y sont attachés. Face à cela, les livreurs à vélo de ces plateformes ont décidé de résister et de s'organiser pour garantir les droits fondamentaux de tous les travail-

leurs et travailleuses de plateformes. Depuis quelques années, des luttes ont eu lieu en Grande-Bretagne, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne et Autriche. Ces multiples initiatives étaient jusque-là isolées les unes des

tions contre la rupture abusive de la relation de travail, la législation sur le temps de travail et les conditions de travail ou encore les protections contre le harcèlement et les discriminations. Or, bien souvent, ils sont « économiquement

dépendants » des plateformes : ils tirent la majorité – voire la totalité – de leurs revenus de cette activité et les plateformes exercent un contrôle important sur leur travail, via le système de notation, mais aussi et surtout parce qu'elles peuvent décider d'exclure un

En France, depuis août 2017, Deliveroo a instauré un système de tarification à la course pour les livreurs. Chaque course est rémunérée 5 euros (5,75 euros à Paris). Disposant auparavant d'une « rémunération minimum de 7,50 euros par heure ainsi qu'une part variable allant de 2 à 4 euros par course », les coursiers sont, depuis le 27 juillet, payés uniquement « à la tâche » et l'avenant qui leur est proposé ne garantit aucun minimum officiel.

autres, mais elles ont permis cette manifestation européenne des livreurs à vélo de plateformes pour partager les méthodes de lutte et définir une stratégie commune pour de meilleures conditions de travail : création d'un collectif européen des livreurs, perfection des outils de communication, planification d'actions transnationales, plateformes de revendications communes.

La « Gig economy » suscite des inquiétudes sur l'avenir de la qualité des emplois, couramment traduites par l'expression « ubérisation » de la société. Dans la mesure où ils sont indépendants, les travailleurs des plateformes sont privés du socle de droits fondamentaux qui protègent les salariés, tels que les droits syndicaux, les protec-

tembre, autrement dit de rompre le contrat, en le déconnectant. Le travailleur peut ainsi se retrouver privé de son emploi sans bénéficier des protections concernant le licenciement, puisqu'il n'est pas salarié. Enfin, sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, dans la mesure où une grande partie du travail est assurée hors du cadre institutionnalisé des organisations productives, il échappe largement aux dispositifs de limitation des risques (risque élevé d'accident de la route, absence d'assurance, etc.).

La CGT et la FGTB Bruxelles ont apporté leur soutien au rassemblement à Bruxelles les 25 et 26 octobre prochain.

Joëlle Schnitzer-Bambi

¹ Appel Lancé sur : <https://www.leetchi.com/c/livreurs-a-velo-des-plateformes-deliveroo-ubereats-foodora-organisons-nous>

Sources : presse française : lesechos.fr/29/06/18 ; Planet Labour du 04/07/18 ; Le monde, AFP du 01/10/2018

Royaume-Uni : 150^e anniversaire du TUC

« TUC » – Trade Union Congress (Congrès des syndicats), la seule confédération syndicale nationale au Royaume-Uni, vient de fêter cette année ses 150 ans.

Le TUC regroupe plus de 5,5 millions de travailleurs constituant ses 48 syndicats membres.

La confédération syndicale TUC a été créée en 1868 au congrès de Manchester réunissant diverses associations dont des Bourses du travail, des fédérations syndicales et des mutuelles ouvrières. Ce premier congrès fondateur a adopté une résolution selon laquelle « il est hautement souhaitable que les syndicats du Royaume-Uni tiennent un congrès annuel, dans le but de les rapprocher et d'entreprendre des actions sur toutes les

questions parlementaires ayant trait à l'intérêt général de la classe ouvrière ».

Au cours des années suivantes, le TUC s'est développé et s'est imposé comme la voix des syndicats britanniques. Il s'est rapproché du parti libéral de William Gladstone qui a fait élire des syndicalistes au Parlement (2 en 1868 et 11 en 1875).

Durant cette période, la loi légalisant les syndicats a été adoptée (1871), puis celle reconnaissant la validité des piquets de grève (1875). En 1900, le TUC a décidé de créer un comité pour la représentation du travail (Labour Representation Committee) qui s'est transformé en parti travailliste (Labour Party) le 14 février 1906. Le TUC a réaffirmé donc sa volonté d'agir sur le plan politique mais n'a pas abandonné pour autant le terrain syndical en jouant un rôle de plus en plus actif dans les relations du travail.

Le TUC est devenu partie intégrante de la vie politique britannique ainsi qu'une force qui s'oppose à toute tentative visant à porter atteinte aux droits et au niveau de vie des salariés.

Frances O'Grady, la secrétaire générale du TUC, a rappelé aux 2500 délégués du 5^e Congrès mondial d'UNI Global Union, tenu à Liverpool en juin dernier, que les premières revendications du TUC étaient : la journée de huit heures, l'éducation universelle et la représentation de la classe ouvrière en politique pour se débarrasser des lois antisyndicales. Elle a également rajouté que « *la lutte pour ces objectifs a changé le pays et a changé l'histoire* » mais « *les luttes de ces pionniers restent aujourd'hui encore d'actualité pour tant de travailleurs et de travailleurs dans le monde* » et que « *la meilleure façon de rendre hommage à notre passé est de construire notre avenir* ».

Les débats au congrès du TUC, tenu en septembre dernier, ont été traversés par le Brexit et ses conséquences pour les travailleurs. Le congrès a adopté la décision que si les conditions d'un accord de sortie ne suffisaient pas, le TUC se rallierait à un nouveau vote. Le 19 septembre dernier, Frances O'Grady a déclaré sur la BBC : « *Nous devrions prolonger l'article 50 (qui donne deux ans pour négocier un accord de sortie). Nous devrions nous efforcer d'obtenir un accord avantageux pour le pays et pour les travailleurs. Mais si le Premier ministre n'est pas prêt à faire cela, alors je pense que cela doit revenir aux citoyens et s'il n'y a pas d'élection générale anticipée, le seul moyen de le faire est un vote populaire.* » Par ailleurs, le TUC fait pression sur le Parti travailliste pour qu'il soutienne le deuxième référendum sur le Brexit.

JSB

Un contrat de coalition a été conclu en décembre 2017, suite aux dernières élections législatives autrichiennes le 15 décembre 2017, entre le parti conservateur ÖVP (31,5 %) et celui de l'extrême droite FPÖ (26 %). Le parti social-démocrate « SPÖ » a obtenu 26,9 % des suffrages. Sebastian Kurz a été investi chancelier fédéral (Premier ministre) le 18 décembre dernier.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Autriche exerce pour six mois la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, c'est-à-dire qu'elle est chargée pendant cette période d'organiser et de présider les différentes réunions du Conseil de l'UE et surtout d'élaborer des compromis susceptibles de résoudre les problèmes politiques.

Cette position institutionnelle permet aux forces nationalistes qui se développent dans différents pays européens (Italie, Hongrie, etc.) d'exercer une pres-

Autriche : Politiques antisociales

sion renforcée sur le contenu de l'agenda politique européen.

L'Autriche a placé sa présidence sous le mot d'ordre de « *l'Europe qui protège* », slogan décliné en trois priorités :

- « *la sécurité et la migration* » ;
- « *le maintien de la prospérité et de la compétitivité* » ;
- « *la stabilité dans le voisinage : le rapprochement des Balkans (occidentaux et du sud-est) à l'Union européenne* ».

Il convient maintenant de décrypter ces slogans :

- « *une Europe qui protège* » : ce sont surtout les migrants qui sont visés ! Le programme de cette présidence ne dit rien sur les droits sociaux, la protection contre le changement climatique, la pauvreté, les guerres, les persécutions par exemple, autant de sujets sur lesquels les citoyens

demandent à l'Europe d'agir immédiatement ;

- « *la sécurité et la migration* » : le choix d'accoler sécurité et migration traduit clairement la vision négative de la migration et des migrants portée par les forces conservatrices et d'extrême droite. En faire la première des priorités est encore plus révélateur. Concrètement, l'Autriche propose de créer des centres de migration situés en dehors de l'Union européenne ;
- pour le « *maintien de la prospérité et de la compétitivité* », la présidence autrichienne entend lutter contre la « *surréglementation* », c'est-à-dire la possibilité légale pour les États membres de transposer de façon plus favorable aux travailleurs les directives européennes, notamment dans le domaine social, environnemental

Europe (suite) /

ou du droit de la consommation. Il s'agit clairement d'une optique de régression, d'autant que l'Autriche instrumentalise la notion de « subsidiarité » pour remettre le niveau national au centre du processus et surtout éviter toute législation européenne en matière sociale (conformément à une vieille revendication patronale).

Croyant faire avancer ses priorités, la présidence autrichienne a demandé un avis exploratoire au Comité économique et social européen (CESE) sur le thème de « *l'impact de la subsidiarité et de la surréglementation sur l'économie et l'emploi* ». Adopté le 29 septembre 2018, cet avis est un cinglant démenti des thèses ultralibérales et conservatrices du gouvernement autrichien, notamment lorsque « *le CESE réaffirme que les normes minimales européennes, en particulier dans le contexte de la politique sociale de l'UE, visent un rapprochement des conditions de vie et de travail au sein de l'UE dans la perspective d'une convergence sociale ascendante. Les normes minimales contenues dans les directives de l'Union ne devraient pas être considérées comme un "plafond" ne pouvant en aucun cas être dépassées lors de leur transposition dans les systèmes juridiques nationaux* » ;

- en ce qui concerne « *la stabilité dans le voisinage* », pour des raisons historiques, géographiques et économiques, les Balkans occidentaux et leur stabilité sont certes une priorité de la diplomatie autrichienne mais cette recherche de « stabilité » se fait aujourd'hui dans le cadre de « *l'Europe qui protège* »

et de son approche fermée des migrations (voir précédemment).

Il existe une pression sur le plan des priorités politiques mais aussi sur le calendrier institutionnel proprement dit. Ainsi, début octobre 2018, le gouvernement autrichien a clairement abusé de sa fonction de présidence de l'Union européenne en annulant une réunion du Conseil consacré aux questions sociales (Conseil EPSCO). Cette réunion devait examiner les progrès relatifs au Socle européen des droits sociaux et, en particulier, la création d'une Autorité européenne du travail destinée à faire respecter les droits des travailleurs, à lutter contre la fraude et les violations des règles sociales, afin de combattre le dumping social.

Sur le plan interne, le gouvernement autrichien conduit une politique anti-sociale ouvertement favorable aux intérêts patronaux :

- dans le cadre de la lutte contre la soi-disant « surréglementation », la Chambre du commerce (organisation patronale) a présenté une liste de 500 textes de lois « *obsolètes* » ou « *inutiles* » contenant des obligations jugées « *trop lourdes pour les entreprises* », liste que le gouvernement s'est engagé à examiner. Sont ainsi visés par exemple :
 - la durée des congés payés, qui pourraient passer de cinq à quatre semaines,
 - les règles de licenciement ;
- au niveau du temps de travail, le gouvernement procède à la modification unilatérale, sans négociation avec les organisations syndicales, des maxima horaires journaliers (pas-

sage de dix à douze heures) et durée maximale hebdomadaire fixée à soixante heures. Face à ce coup de force, les syndicats ont organisé une manifestation de 100 000 personnes à Vienne fin juin 2018. Le 12 octobre, des centaines de syndicalistes ont manifesté et organisé pendant douze heures consécutives des prises de paroles devant le siège de la Fédération de l'industrie autrichienne, véritable inspirateur des décisions gouvernementales ;

- en ce qui concerne les assurances sociales (retraite et santé), le gouvernement entend remplacer leur gestion actuelle – par les seules organisations syndicales – par un système paritaire, remettant ainsi en cause un consensus datant de plus de cent ans !
- sur le plan fiscal, une réforme de l'impôt sur les sociétés est en préparation ;

Chacune de ces « réformes » est l'occasion pour le gouvernement de remettre en cause le partenariat social, c'est-à-dire la discussion préalable avec les syndicats avant toute décision définitive : les syndicats sont mis devant le fait accompli et les « sommets sociaux » sont désormais de pure forme.

Du côté des libertés publiques, le ministre de l'Intérieur remet en cause la liberté de la presse et des médias. Dans le champ de l'environnement, il semblerait que seules les ONG ayant publié les noms de 100 adhérents seront en mesure à l'avenir de prendre position dans le débat public. Aujourd'hui les ONG, demain les syndicats ?

Denis Meynent

Lecture complémentaire : Kevin GUILLAS-CAVAN, « Autriche – La loi sur la journée de travail de 12 heures : Cap au pire ? », *Chroniques Internationales de l'IRES* – n° 163 – Sept 2018 (Pages 27 à 37)

<http://www.ires.fr/publications/chronique-internationale-de-l-ires/item/5791-autriche-la-loi-sur-la-journee-de-travail-de-12-heures-cap-au-pire>

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Les États membres de l'ONU se sont mis d'accord, le 13 juillet 2018, sur le texte final du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en vue de son adoption formelle les 10 et 11 décembre prochain à Marrakech.

Pour la représentante spéciale de l'ONU pour les migrations internationales, Louise Arbour, ce pacte est une feuille de route pour l'espoir qui dresse les défis d'aujourd'hui et les opportunités de demain. Sa mise en œuvre apportera « l'ordre, la sécurité et le progrès économique à tous ». « La conférence de Marrakech sera l'occasion pour la communauté internationale de montrer son engagement au plus haut niveau pour trouver une solution durable à la question migratoire », a-t-elle affirmé.

Dans le cadre de la préparation du PMM, le Réseau syndical migrations méditerranéennes subsahariennes RSMMS a effectué une analyse critique des textes et a remis le 29 janvier 2018 un plaidoyer à Madame Louise Arbour.

Ce plaidoyer s'inscrit dans la continuité de la démarche à l'origine de la création du RSMMS, telle que précisée dans la Déclaration de Casablanca du 8 août 2014 pour « agir ensemble d'une manière efficace et coordonnée, sur le plan national, régional et international pour prévenir la dégradation des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants et lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie ».

Il prend sa source dans le constat partagé par les membres du réseau d'une double dérive dans la gestion des

politiques migratoires au niveau mondial. Le RSMMS constate, premièrement, la teneur ultra-sécuritaire des positions et des mesures de gestion des flux migratoires, notamment celles adoptées par l'Union européenne, vis-à-vis des mouvements de population dans la zone méditerranéenne. Deuxièmement, il constate l'inclinaison dérégulationniste de certaines dispositions politiques et juridiques de gestion des travailleurs migrants, limitant la portée des garanties offertes par les normes internationales et les législations régionales, sous-régionales et nationales.

Cette double dérive a pour conséquence à la fois une escalade dans les atteintes aux droits humains des migrants entraînant la perte de vies humaines et de multiples abus liés au passage, au recrutement et à l'emploi, mais aussi l'affectation de moyens financiers et politiques considérables au renforcement des agences et des instruments sécuritaires avec des effets pervers (vio-

lation de droits humains fondamentaux) en lieu et place de privilégier les trois questions centrales qui sous-tendent la problématique des migrations internationales aujourd'hui :

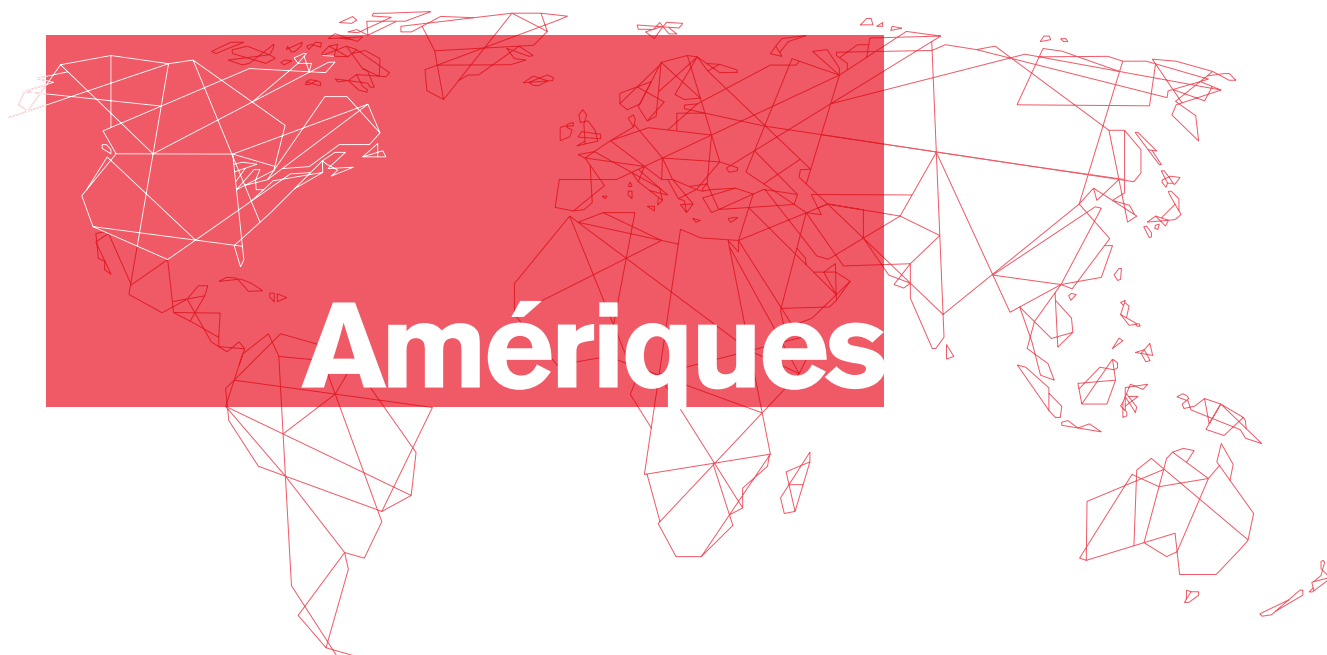
- la réduction des facteurs primaires de la migration dans les pays d'origine (corruption, néocolonialisme, conflit armé, changement climatique, chômage de masse, etc.) ;
- l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre des normes internationales de protection des droits fondamentaux et spécifiques des travailleurs migrants ;
- le développement des capacités des gouvernements, des partenaires sociaux et des représentants des migrants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques migratoires innovantes au service de l'emploi, du travail décent, de la protection sociale et du développement durable.

Le texte du plaidoyer : https://refugees-migrants.un.org/sites/default/files/fr_plaidoyer_rsmms_global_compact.pdf

NF



Assemblée générale du RSMMS à Nouakchott, Mauritanie (février 2018)



Brésil : plus que jamais, la solidarité !

Les urnes ont parlé. À plus de 55 %, les Brésiliens ont fait le choix d'un président ouvertement d'extrême droite, raciste, xénophobe, misogyne, anti-LGBT. Dont acte.

Les dernières années ont vu le retour, dans différents pays de cette région, de gouvernements politiquement à droite, économiquement libéraux, socialement répressifs. Tous ont d'ailleurs chaleureusement félicité Jair Bolsonaro pour son élection.

Aujourd'hui, la seule réponse possible du mouvement syndical doit être la solidarité sans faille avec nos camarades brésiliens. Susanna Camusso, candidate à la fonction de secrétaire générale de la CSI – le prochain congrès aura lieu en décembre 2018 à Copenhague – a rappelé que quatorze années de gouvernement du Parti des travailleurs (PT) ont permis de sortir 40 millions de personnes de la pauvreté, de créer des droits fondamentaux au travail, d'ancrer le respect de la personne. Il reviendra à la communauté internationale des travailleurs de rester vigilant pour assurer leur pérennité.

La Centrale unique des travailleurs (CUT) assène que « la lutte continue ». Dans une déclaration rendue

publique à l'issue des élections, elle déclare : « Ceux qui pensent qu'ils

détruiraient notre capacité de résistance et de lutte se sont trompés. Le PT a émergé en tant que principale force d'opposition au gouvernement néolibéral et néofasciste. La CUT et les mouvements sociaux se sont renforcés. La CUT maintiendra l'unité de la classe ouvrière, se préparant à la lutte dans les rues, sur les lieux de travail, dans les usines et à la campagne contre le retrait des droits et pour la défense de la démocratie. [...] Le gouvernement qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2019 voudra approfondir le programme néolibéral mis en place depuis la destitution parlementaire de Dilma Rousseff.

Bolsonaro. Il ne cache pas non plus sa volonté de persécuter et réprimer le mouvement syndical, les mouvements sociaux ainsi que les secteurs démocratiques et populaires en général. »

Dans une déclaration de son Bureau confédéral, la CGT affirme : « Cette élection est un cirque au milieu du carnaval tragique qui se joue en Amérique latine avec le retour en force des gouvernements réactionnaires. Une politique dont rêvait la droite brésilienne pour briser les acquis sociaux, avec en complément et non des moindres, une attaque en règle contre la démocratie. Bolsonaro est un grand adepte de discours haineux à l'égard des militants de gauche, des syndicalistes, des noirs, des homosexuels, des femmes... Autant de repères idéologiques du fascisme qui font craindre des moments difficiles pour tous les progressistes de ce pays. »

Et de conclure : « La CGT exprime toute sa solidarité aux travailleurs, aux syndicalistes et aux forces de progrès du Brésil et à tous ceux, porteurs d'une société fraternelle, plus juste et émancipatrice. Ils vont devoir résister et combattre dans ce contexte politique et social particulièrement inquiétant. »

Marie-Christine Naillo





Solidarité internationale avec les grévistes du café-restaurant Étienne-Marcel

Keisuke Fuse, Secrétaire général adjoint de Zenroren¹, est venu au siège de la CGT à Montreuil pour évoquer les actions à mettre en place des deux côtés de la planète pour contrer le Jefta² et ses effets néfastes pour la planète et les travailleurs. Véritable fuite en avant de la Commission, c'est une bombe à retardement pour notre environnement, notre planète et les travailleurs. Face à l'impérieuse nécessité de respecter l'accord de Paris pour contenir le réchauffement climatique, il est incompréhensible que ce dernier ne compte pas parmi les clauses essentielles du Jefta, que les chapitres relatifs au développement durable ne soient pas assortis de mécanismes de sanction, que la protection des consommateurs et l'amélioration des conditions de travail (salaire minimum, protection sociale, sécurité au travail...) ne soient pas alignées sur les normes les plus hautes afin d'éviter un phénomène de dumping entre les deux parties.

En France comme au Japon, des collectifs se sont formés (comme « Stop Tafta/Ceta » pour la France) pour lutter contre les accords de libre-échange et faire entendre la voix des travailleurs.

Keisuke Fuse a appris que des luttes avec des réactions agressives des forces de police ou des nervis du patronat se

déroulent en même temps à Paris. Keisuke Fuse a tenu à modifier le planning des réunions pour porter un message de solidarité aux grévistes du

café-restaurant Étienne-Marcel.

L'espace International de la CGT et l'UD CGT de Paris ont donc organisé une rencontre sur le piquet de grève où les travailleurs ont pu exposer les motifs de leur colère en évoquant notamment les amplitudes horaires excessives leur interdisant de prendre les transports en commun pour rentrer chez eux après leur travail. Les grévistes réclament l'abandon des procédures de licenciement et de sanction, visant les syndicalistes CGT, prises à la suite du début du mouvement social, le respect des travailleurs et l'organisation des élections professionnelles. Keisuke Fuse leur a fait part de la solidarité de Zenroren et des travailleurs japonais dans ce quartier particulièrement touristique.

Sylvain Goldstein



© CGT/Sylvain Goldstein

¹ Zenroren est la deuxième confédération syndicale japonaise. Partenaire de la CGT depuis de nombreuses années, nos deux organisations travaillent et échangent régulièrement leurs points de vue et organisent régulièrement des missions de solidarité ensemble.

² Jefta - Accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne (Japan-EU Free Trade Agreement – Jefta). C'est un accord de libre-échange, entre deux des plus importants pôles économiques mondiaux (30 % du PIB mondial).

Au beau milieu de l'été, après des discussions tenues dans la plus grande discrétion, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Donald Tusk, président du Conseil européen, et Shinzo Abe, Premier ministre japonais, ont signé le 17 juillet cet accord commercial. C'est un traité de libre-échange d'une ampleur inédite. Sans consultation démocratique préalable et sans que les Parlements nationaux n'aient leur mot à dire, l'accord doit maintenant être ratifié par le Parlement européen dans les mois qui viennent.

Jamais un accord de libre-échange n'avait soulevé des enjeux aussi importants. Il organise le nivellement par le bas des normes sanitaires, sociales, environnementales et fiscales. Il prévoit une réduction de plus de 90 % des droits de douane entre l'Union européenne et le Japon.

Asie (suite) /

Les syndicats de la Confédération cambodgienne du travail (CLC) se heurtent depuis plusieurs années à la direction française de Cambodia Airports, la filiale du groupe Vinci¹ qui exploite les trois aéroports internationaux du pays (Phnom-Penh, Siem-Reap et Sihanoukville) : discriminations syndicales, refus de renouveler une convention collective expirée en 2016, introduction unilatérale et individualisée du « multitâche », surexploitation des travailleurs intérimaires, licenciements abusifs des récalcitrants...

Devant le refus de négocier de la direction de Vinci, la CSI a décidé d'organiser une mission intersyndicale internationale au Cambodge, au titre de la solidarité.

Cette mission a réuni pour sa préparation la CSI, l'espace international de la CGT, les structures et syndicats CGT du groupe Vinci affiliés à la fédération CGT des transports et à la fédération CGT de la construction et avec le soutien de ETF. Composée finalement

Solidarité, mission intersyndicale internationale Vinci Airports

d'une représentante de la CSI et de deux représentants du collectif CGT de Vinci, cette mission s'est rendue sur place, du 17 au 22 septembre 2018.

Ces journées d'échanges avec les syndicats ont été intenses. Elles ont attiré un grand nombre de travailleurs. Nous avons

pu entendre beaucoup de propos de travailleurs et de dirigeants syndicaux très déterminés pour bien saisir leur situation. Il est très utile pour eux de connaître les pratiques de l'entreprise et les droits dont bénéficient nos syndicats en France.

Cette visite renforce notre conviction que Vinci doit respecter et faire respecter ses engagements sociaux fondamentaux, au Cambodge comme ailleurs. Nous assurerons un suivi avec les syndicats cambodgiens pour renforcer la solidarité et la pression sur l'entreprise.

Nous allons utiliser les éléments et informations obtenus pour faire pression sur Vinci, en exigeant notamment qu'il respecte et fasse respecter ses engagements sociaux fondamentaux, au Cambodge comme ailleurs.

**Francis Lemasson
Arnaud Boucheix**



© CGT/Francis Lemasson

¹ Vinci en quelques chiffres : Vinci (cotée au CAC 40) est devenu la 5e entreprise française, la 12e du monde en termes de chiffre d'affaires (40,2 milliards d'euros en 2017, dont 59 % en France). Le Groupe a réalisé 2,747 milliards d'euros de résultat net en 2017, dont la moitié est systématiquement distribuée aux actionnaires.

Le groupe comprend 3 000 entreprises et plus de 194 000 salariés dans le monde, 1 267 élus CGT en France, répartis dans 118 pays. Ses activités sont regroupées en deux branches : le Contracting (énergies, travaux routiers et construction : 82 % du chiffre d'affaires pour 29 % du résultat net et 92 % de l'effectif) et les concessions (stades, rail, autoroutes, aéroports, etc. : 17 % du CA pour 62 % du résultat net et 7 % de l'effectif). Les salariés sont rattachés à diverses conventions collectives, construction, mais aussi aux transports, à l'industrie, aux services...

Les instances représentatives du personnel du groupe sont le comité de groupe, pour les filiales en France, et le comité d'entreprise européen, pour les filiales en Europe. Les syndicats CGT du groupe sont regroupés au sein d'un collectif national, hébergé par la fédération de la construction.

Ex-URSS : Réforme des retraites, une situation sociale et syndicale explosive

La hausse de l'âge de départ à la retraite annoncée à la mi-juin par le gouvernement russe a soulevé une vive opposition des syndicats et une immense réaction d'indignation dans la population¹.

Le contenu exact de la réforme a été dévoilé le jeudi 14 juin, jour d'ouverture de la Coupe du monde de football. Le calendrier ne doit rien au hasard : pendant la coupe du monde, un régime spécial est instauré dans les villes russes accueillant des matches et les

autorisations de manifester sont encore plus difficiles à obtenir qu'en temps habituel.

Poutine, qui jadis avait juré à son peuple que tant qu'il serait président l'âge de départ à la retraite resterait inchangé, a mis tout son poids politique dans le soutien à la réforme. Ceci n'a en rien affaibli le mouvement de protestation

que l'on peut qualifier de massif au regard des pratiques sociales généralement observées en Russie. Dans les douze semaines estivales précédant la prise de parole présidentielle le 29 août 2018, la Confédération du travail de Russie (KTR) a dénombré 463 actions et manifestations dans 281 villes qui auraient réuni 225 000 participants. Ces

¹ Voir la note d'information au Bureau confédéral du 6 juillet 2018, parue dans la lettre du jour n° 129 du 10 juillet 2018.

chiffres ont doublé durant les deux premières semaines du mois de septembre.

En septembre, le parti présidentiel « Russie unie » (ER), enregistre des reculs électoraux inédits aux élections régionales pourtant toujours largement falsifiées. La Sibérie et l'extrême orient échappent à son contrôle politique, avec des résultats sans précédent du Parti Communiste de la Fédération de Russie (KPRF), dans ces régions périphériques mais stratégiques. Toute l'opposition est vent debout, y compris les ultralibéraux, qui pourtant, soutiennent la réforme sur le fond (des journaux libéraux comme *Novaïa Gazeta* ne s'en cachent pas) mais ne laissent pas passer une occasion de critiquer le pouvoir en place... Quant au gouvernement, il persiste et signe en sortant de son carter d'autres mesures d'austérité et de casse sociale.

Les deux principales confédérations du pays, la FNPR et la KTR se sont prononcées contre la réforme lors de la réunion de la commission tripartite. Les deux mènent une campagne active contre la hausse de l'âge du départ à la retraite.

Débats au sein de la FNPR (première organisation russe – 20 millions de membres)

Le 24 mai, Mikhaïl Shmakov, président de la FNPR, a adressé une lettre au Premier ministre dans laquelle il insiste sur le caractère injuste et potentiellement explosif de la réforme et considère qu'il convient d'abord de ratifier toutes les conventions de l'OIT relatives à la Sécurité sociale (la Russie n'en a ratifié aucune pour le moment). La FNPR met l'accent sur la nécessité de conduire une réforme des retraites en lien avec les mesures de la hausse des salaires, une ratification de la convention n° 102 de l'OIT, une révision des méthodes de définition du minimum vital, une amélioration du système de santé.

La FNPR mène activement campagne contre la réforme et, forte de son implantation locale, organise des rassemblements dans les grands centres industriels.

Malgré ces mobilisations, le parlement a voté la loi en première lecture le

19 juillet. Ce vote a provoqué une crise inédite au sein de la FNPR qui compte une trentaine de députés au parlement, élus essentiellement sur les listes du parti présidentiel « Russie unie » (une poignée étant élue sur des listes du KPRF). Les députés ayant la double appartenance FNPR – Russie unie ont voté comme un seul homme en faveur de la réforme en prétextant la discipline de parti, au moment même où leurs collègues des syndicats de base organisaient le mouvement de protestation. La fronde de la base est si forte que la direction de la FNPR a adressé une lettre aux organisations tentant de donner une cohérence à la position confédérale qui se résume à ceci : pas d'exigence de retrait de la réforme mais demande de renégociation de ses aspects les plus antisociaux. La FNPR estime que la réforme doit être accompagnée d'une série de mesures favorisant l'emploi, la santé au travail, la prise en charge des chômeurs, la prise en compte de la pénibilité. Mais cette ligne conciliatrice est loin de faire l'unanimité dans l'organisation.

La KTR (deuxième organisation russe avec 2 millions de membres) à la recherche d'une convergence des luttes

Depuis un quart de siècle, le syndicalisme de la KTR (et les courants qui ont fusionné pour lui donner naissance) incarne un syndicalisme de lutte. Il a marqué des points, notamment dans le secteur automobile, fortement dominé par les investissements directs étrangers, l'éducation, la santé, l'aérien, le maritime... La KTR, dirigée par Boris Kravtchenko, est à l'origine de la pétition qui a réuni à ce jour près de 3 millions de signatures contre la réforme, lancée pendant le mondial de football. Elle porte un mot d'ordre de retrait pur et simple du projet de réforme et de retour au système antérieur. Comme principal remède aux maux du système des retraites, la KTR propose l'adoption de mesures énergiques de lutte contre l'emploi non déclaré. La première mesure qu'elle préconise est le renforcement du droit syndical et du droit de grève. Donner aux gens les moyens de lutter sur leur lieu de travail contre les abus de l'employeur, protéger les délégués syndicaux, rendre effectif le droit de grève vidé de sa substance par le Code du travail de 2001, constitue

l'agenda revendicatif de la KTR.

Pour épauler et encadrer les mobilisations contre la réforme, elle a entrepris une coordination des forces syndicales, politiques et associatives dénommée « Le peuple contre ». Notons que les libéraux et nationalistes proches d'Alexey Navalny n'en font pas partie. Le 2 septembre à Moscou, les organisations politiques et syndicales de la coalition ont cependant manifesté en ordre dispersé, le KPRF tenant son meeting séparément de Yabloko (parti social-démocrate) et de Russie juste, un parti de centre gauche soutenant Poutine mais opposé à la réforme des retraites. La KTR et la FNPR tenaient également leurs propres mobilisations. Mais des manifs unitaires entre ces forces politiques ont lieu régulièrement en province. Notons aussi que lors des manifestations du 9 septembre, toutes les oppositions au projet se sont réunies dans la manifestation moscovite, y compris l'extrême droite libérale de Navalny, qui après avoir gardé le silence pendant longtemps, se rallie par calcul politique opportuniste au camp des opposants à la réforme.

La mansuétude et les « concessions » de Poutine ne convainquent personne

L'ampleur de la contestation de la réforme de retraite n'a en rien infléchi la position de l'État. Elle a cependant contraint le président à sortir du bois et à s'exposer en première ligne. Le gouvernement se trouve ainsi reconforté par le soutien inédit que lui a apporté le président Poutine en endossant l'entière responsabilité de cette mesure hautement impopulaire.

Dans son adresse à la nation du 29 août 2018 :

- Poutine annonce que l'âge de départ à la retraite des femmes sera allongé de cinq ans, au lieu de huit initialement prévus. Elles partiront donc à 60 ans au lieu de 55 ans actuellement. Quant aux diverses mesures en faveur des mères de familles nombreuses annoncées par Poutine dans son allocution, elles existaient déjà ;
- Poutine a proposé d'instaurer une sanction pénale contre les employeurs qui discriminaient les travailleurs seniors. Mais la législation russe sur la discrimination se limite à quelques considérations d'ordre général et fait peser la charge de la preuve sur le

plaignant. Cette disposition de la loi risque donc fort de se montrer inopérante. Selon les sondages, seules 7 % des entreprises sont prêtes à embaucher sans tenir compte de l'âge du salarié, et 32 % déclarent ouvertement qu'elles n'ont pas l'intention d'embaucher de séniors ;

- Poutine a également amené sous forme de proposition présidentielle le fait d'exclure de la loi les « métiers pénibles » qui bénéficient actuellement d'un droit à la retraite anticipée. Mais là encore, la loi proposait déjà le maintien de régimes spéciaux pour ces groupes, notamment les forces de police, de l'armée et du FSB, libres de partir à la retraite à taux plein au bout de vingt ans de service...

En augmentant l'âge de départ en retraite, le président réduit mécaniquement le nombre de retraités. Cela représente une source d'économies substantielles pour l'État, qui se dispense ainsi de contribuer au financement des transports, du logement, de l'énergie de centaines de milliers de personnes (la qualité de retraité donnant droit à une série d'avantages en nature de ce type).

Le pouvoir persiste et signe...

L'État a besoin d'argent pour financer ses choix géopolitiques particulièrement coûteux et il recherche des marges de manœuvre budgétaires de deux manières cumulatives :

- une baisse des dépenses publiques tous azimuts ;
- une hausse des prélèvements obligatoires (TVA, cotisations santé obligatoires pour les travailleurs indépendants).

Le pouvoir balaie d'un revers de main toute proposition visant à imposer les gros revenus et les grosses fortunes, à augmenter la fiscalité des entreprises. Bien évidemment, il ne donne aucun signe de vouloir renforcer les droits syndicaux et d'assouplir l'exercice du droit de grève, aujourd'hui muselé dans le pays.

D'autres mesures austéritaires particulièrement injustes attendent le pays. Le ministère du Travail a préparé un second projet de loi visant à revoir la méthode de calcul de la retraite minimum. Le ministère estime que la méthode de calcul actuelle est trop favorable aux retraités et que le niveau



de retraites est « trop élevé » dans 71 régions sur 89. Notons que le niveau moyen des retraites en Russie est aujourd'hui situé aux alentours de 150 euros par mois.

Le ministère du Travail propose aussi d'exclure des dispositions du Code du travail les travailleurs indépendants, ainsi que les travailleurs domestiques. La notion de travailleur indépendant doit être comprise comme regroupant l'ensemble de celles et ceux situés dans une relation de travail informelle. Ils et elles sont aujourd'hui près de 25 millions à toucher leur salaire au noir sans cotiser aux différents fonds sociaux (retraites, santé, chômage). Ce phénomène touche beaucoup les secteurs du commerce, du bâtiment, du transport, de l'agriculture. Pour donner une idée de l'ampleur du phénomène, rappelons que la Fédération de Russie comptait en 2017 75,5 millions d'actifs dont 4,2 millions de chômeurs. Mais les caisses de retraite ne touchaient à cette date de versements que pour 43,5 millions de travailleurs.

Aujourd'hui, en Russie, les travailleurs qui ne peuvent pas prouver leurs années de travail sans cotisation peuvent néanmoins bénéficier des retraites dites « sociales ». Elles sont accessibles aux femmes à l'âge de 60 ans et aux hommes à l'âge de 65 ans. La réforme fait reculer

l'âge d'accès à cette retraite de solidarité à 65 ans pour les femmes et à 70 ans pour les hommes.

Parmi les autres projets austéritaires se trouvant dans les cartons du gouvernement, citons enfin celui de réduire la période de paiement des indemnités chômage d'un an à trois mois. De façon cocasse, mais logique, l'opposition libérale salue généralement ces velléités de réforme du gouvernement Medvedev et du président Poutine.

La suite...

La loi modifiant l'âge de départ à la retraite a été votée par les deux chambres du parlement en l'espace d'une semaine et signée par le président Poutine le 3 octobre. La réforme entre en vigueur dès 2019.

La Russie a également ratifié la convention 102 de l'OIT en excluant la partie IV « Prestation de chômage » et la partie VII « Prestations aux familles ».

Mais la colère populaire reste forte. Selon les sondages, 77 % des Russes voteraient contre l'allongement de l'âge du départ à la retraite et 53 % se disent prêts à prendre part aux actions de protestation, du jamais vu depuis vingt-cinq ans.

Pierre Coutaz et Renata Tretiakova

Méditerranée et Moyen Orient

Programme Soyons Actifs/Actives

L'Assemblée plénière du Programme concerté pluriacteurs soyons actifs (PCPA) s'est réunie en avril à Tunis.

Retrouvez ci-dessous un extrait du rapport moral présenté :

« Notre programme a fait le choix d'agir sur la réduction des inégalités sur le continuum éducation – insertion

socioprofessionnelle – participation citoyenne afin de proposer des solutions concrètes aux pouvoirs publics de nos deux pays. Pour une société qui 1) éduque à la citoyenneté tout au long de la vie, 2) pense l'économie comme un outil pour l'utilité sociale et 3) s'appuie sur la démocratie pour faire dialoguer en permanence les citoyens et les décideurs.

Lors de la dernière Assemblée plénière, plusieurs priorités avaient été identifiées :

1) Poursuivre la dynamique de soutien aux projets de terrain

Après le soutien au démarrage de 20 projets l'an dernier, le programme a lancé 3 nouveaux appels à projets pour permettre aux membres d'élaborer et de coconstruire des propositions de projets. Sur les 38 projets déposés au total, 22 projets ont été validés à ce jour. Au 20 mars 2018, 42 projets avaient ainsi démarrés. On estime à ce jour que les projets engagés vont toucher près de



18 000 citoyens et citoyennes dans 20 gouvernorats.

2) Développer les dynamiques collectives au sein des pôles thématiques

Espaces d'échanges de pratiques et de coconstruction de projets collectifs, les pôles éducation et insertion socioprofessionnelle ont consolidé leurs actions. Ils ont également engagé des travaux de recherche-actions (sur le décrochage scolaire) et de capitalisation (sur l'appui à l'insertion socioprofessionnelle) destinés à l'apprentissage collectif autour des contextes dans lesquels nous évoluons et des pratiques que nous développons.

3) Affirmer des positionnements communs et dialoguer avec les acteurs publics

Le programme s'était alarmé l'an dernier du risque de recul des libertés associatives en Tunisie avec le projet de réforme du décret-loi 88. Les organisations ont eu l'occasion de se mobiliser ensemble et

parler d'une même voix pour soutenir ce décret emblématique des libertés acquises juste après la révolution tunisienne.

Enfin, notre programme s'est positionné sur le processus de décentralisation afin qu'il soit un véritable pas en avant dans l'accès à une démocratie concrète et réelle dans les territoires tunisiens.

Ces affirmations collectives ont suscité l'intérêt des pouvoirs publics et des parlementaires tunisiens avec lequel un dialogue a pu être engagé avec quelques résultats prometteurs.

4) Une ouverture partenariale du programme à de nouveaux membres

Engagé avec une vingtaine d'organisations en 2012, le programme Soyons Actifs/Actives a réussi à mobiliser toujours plus d'organisations autour de ses valeurs et ses objectifs.

Au 20 mars 2018, le programme comptait 79 membres, soit 13 nouveaux membres par rapport à l'assemblée plénière de mars 2017. Parmi elles, des organisations de la société civile agissant sur d'autres territoires et des collectivités françaises qui s'engagent et demain, nous l'espérons, des collectivités territoriales tunisiennes. »

Méditerranée et Moyen Orient (suite) /

Campagne Tramway de Jérusalem – Des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne

AFPS, CFTD, CGT, FIDH, AL-HAQ, LDH, Solidaires et Plateforme des ONG pour la Palestine ont publié en juin un rapport mettant en lumière la participation de trois entreprises françaises, Egis et Systra, filiales d'établissements publics (SNCF et RATP ; Caisse des dépôts et consignations) et Alstom, dans la construction du tramway de Jérusalem.



Outil de la politique de colonisation et d'annexion israélienne, cette construction emblématique vise à relier Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien de Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international, avec le prolongement d'une ligne existante et la création de deux nouvelles lignes ayant toutes pour terminus des colonies.

L'occupation de Jérusalem-Est et son « annexion » par l'État israélien violent le droit international, comme l'ont rappelé de multiples résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (notamment n° 478 de 1980 et n° 2334 de 2016).

Trois sociétés françaises, dont 2 à capitaux publics très majoritaires, parti-

cipent à la mise en œuvre de ce projet :

- la société Egis rail, branche du groupe Egis, filiale à 75 % de la Caisse des dépôts et consignations ;
- la société Systra, filiale conjointe de la SNCF et de la RATP qui détiennent chacune 42 % de son capital.

Ces deux sociétés d'ingénierie participent activement aux études de ces nouvelles lignes, et à la coordination des différents acteurs chargés de leur mise en œuvre.

• la 3^e société est Alstom, déjà acteur majeur de la première phase de construction du tramway, et qui a répondu aux appels d'offres de la seconde.

« Cette implication de deux filiales d'entreprises publiques et d'Alstom paraît d'autant plus scandaleuse que ces entreprises sont soumises à la loi sur le devoir de vigilance et ont pris des engagements pour le respect des droits de l'homme, en signant le "Pacte mondial des Nations unies". Ces textes ne sont pas facultatifs mais les engagent à ne pas se rendre complices de violations flagrantes du droit international ! »

remarque Maryse Artiguelong, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme et de la FIDH.

La responsabilité du gouvernement français est doublement engagée :

- en vertu de l'obligation de droit international « de protéger contre les violations des droits de l'homme par des tiers », ici les entreprises concernées ;
- comme tutelle des 3 établissements publics actionnaires majoritaires de deux des sociétés concernées.

« Comment comprendre l'inaction du gouvernement devant la participation d'acteurs publics à la colonisation israélienne – totalement illégale – qu'il dénonce par ailleurs de façon récurrente ? Il est temps de passer de la parole aux actes » déclare Bertrand Heilbronn, président de l'Association France-Palestine solidarité.

Le rapport : <https://www.cgt.fr/tramway-de-jerusalem-des-entreprises-francaises-contribuent-la-colonisation-israelienne-du>

Première victoire

Interpellé pour la deuxième fois lors du comité d'entreprise européen SNCF (CEESNCF), Guillaume Pépy, président de l'entreprise, a annoncé le retrait de sa filiale Systra des lignes « rouge » et « pourpre » du tramway de Jérusalem. « Concernant les questions liées au contrat d'ingénierie pour Jérusalem, il s'agit d'une affaire très sérieuse, puisque cela relève du droit international public. Le comité d'éthique de Systra a travaillé sur ces questions dans le souci d'établir les faits et de formuler des recommandations appropriées. Un vieux contrat date de 2008 et porte sur la ligne bleue. Celui-ci est pratiquement terminé. Les dernières prestations réalisées par Systra le seront cet été et aucun autre contrat n'a été signé à Jérusalem depuis 2008. Concernant la ligne pourpre et la ligne rouge, Systra n'y participe pas et n'y participera pas » a-t-il déclaré lors de cette réunion.

NF



Stage de formation UGTT – OIT – CGT



Un stage de formation a été organisé du 9 au 13 juillet 2018 au centre Benoît-Frachon de la CGT à l'intention des responsables pour les travailleurs migrants de l'Union générale tunisienne du travail UGTT, en coopération avec l'Organisation internationale du travail OIT dans le cadre du Programme intégré de recrutement équitable FAIR de cette dernière. Le FAIR vise à contribuer à la promotion des pratiques de recrutement équitables à travers des corridors migratoires en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Asie du Sud.

« La stratégie du projet est basée sur une approche à trois volets : 1) promouvoir des

corridors de recrutement équitables afin de lutter contre les abus et l'exploitation des travailleurs ; 2) fournir aux travailleurs migrants un accès à des informations fiables et des services de protection plus efficaces et 3) mener des recherches innovantes sur le recrutement équitable et diffuser ces connaissances. »

L'objectif du parcours de formation est de permettre aux membres du réseau (ils étaient 13 au centre Benoît-Frachon de Courcelle) d'acquérir des connaissances pratiques en vue d'une meilleure protection des droits des migrants. Les ateliers de formation prévoient :

- des séances de formation techniques sur les standards internationaux en matière de migration de main-d'œuvre ;
 - des séances d'échange avec des spécialistes de la migration de la main-d'œuvre et du marché du travail ;
 - des rencontres avec d'autres organisations syndicales engagées sur la protection des droits des migrants.



NF

Le 14^e congrès de la CES se prépare

Une semaine après le congrès de la CGT aura lieu le congrès de la CES, à Vienne en Autriche. Pour le syndicalisme européen, il se situera dans un contexte complexe. Les élections européennes auront lieu la même semaine, et les gouvernements de l'Union européenne (UE) se retrouvent début mai en Roumanie pour discuter des réformes institutionnelles à lancer. Ceci se situe tout juste après le départ du Royaume-Uni de l'Union – sauf surprise de dernière minute...

Autant dire que les enjeux sont de taille, ne serait-ce qu'en considérant les questions politiques. Pour l'heure, la dimension sociale, voire, soyons un peu ambitieux, l'idée d'une Europe des solidarités, n'est pas dans le débat. Pour les travailleurs en Europe et pour les citoyens, l'UE rime avec dumping social et mise en concurrence sur les salaires et conditions de travail. Bien sûr, une proclamation du socle social a eu lieu à Göteborg. Néanmoins, force est de constater qu'à part cette proclamation, très peu de choses se sont passées depuis : La mise en œuvre incombe aux États membres, et ils n'ont pas fait grand-chose.

Le rôle de la CES, dans les années à venir, va être de porter les aspirations des peuples de ce continent pour une Europe qui réponde à leurs besoins. Cela signifie principalement trois axes importants pour le débat au sein de la CES :

1. Nous avons besoin d'une transformation profonde de l'Europe. Elle doit clairement s'engager pour la

priorité des questions sociales et devenir une Europe des solidarités qui prend ses distances avec l'Europe de la compétitivité et des marchés. Pour la CGT, l'Europe, c'est une société ouverte, pluraliste, démocratique, tolérante, protectrice et accueillante. Le socle social est une ouverture, mais insuffisant sur le fond et la forme. L'Europe, si elle veut avoir un avenir, doit aller beaucoup plus loin ;

2. La CES, est une organisation syndicale d'action. Elle doit être visible, capable de mobiliser les travailleurs et se montrer dans la rue quand il le faut. Pour toutes les organisations affiliées, la question de la syndicalisation est devenue un impératif : partout, nos chiffres d'affiliation sont en recul. Cela doit nous amener à nous interroger sur notre démarche syndicale : comment accueillir de nouveaux publics, des travailleurs qui ne sont pas salariés, des travailleurs actifs dans des secteurs qui croissent au détriment de

nos anciens bastions, qui perdent des emplois ? Comment accueillir les travailleurs du secteur des plates-formes, et les faux indépendants ? Peut-être faudrait-il que nous nous interrogeons sur de nouvelles formes d'organisation de leur accueil, des formes européennes ? Ceci demande que nous admettions un débat sur la place de la CES, son rôle et quelles sont les formes d'une coopération fructueuse entre l'échelon européen et national. Est-il toujours utile de considérer des questions de politique salariale, de négociation collective et du temps de travail réel comme un tabou au niveau européen ?

3. Notre congrès de Vienne doit être un congrès du débat, qui ouvre un espace de discussion entre les délégués sur l'avenir du syndicalisme en Europe. Nous ne devons pas avoir peur des questions difficiles, y compris des questions qui pourraient nous diviser : après tout, nous sommes tous dans le même bateau, notre continent, l'Europe. Nous devons résolument aller vers un agenda propre de la CES – nous en avons longuement débattu en préparant le congrès de Paris, et pendant le congrès. Maintenant, il est plus urgent que jamais que nous sortions du sillon de la Commission européenne, et que nous développiions notre propre agenda revendicatif, en cohérence politique entre les différents thèmes que la CES suit.

Les discussions préparatoires s'échelonnent jusqu'au printemps 2019. La CGT compte y prendre toute sa place. Elle se trouve, dans cette démarche et sur les contenus, avec les organisations du sud européen, du DGB, de l'ÖGB et des Irlandais, du moins.



Reconquérir l'Organisation internationale du travail

Depuis 2012, des représentants du patronat mondial prennent violemment pour cible l'OIT. Leur offensive remet en cause tant les finalités de l'Organisation que les textes dont elle est la garante et son fonctionnement.

Sur les objectifs, ils prétendent que l'OIT serait un lieu de recherche d'un équilibre entre travailleurs et employeurs alors qu'elle a été créée pour protéger les premiers contre les excès des seconds.

Rappelons ce qu'écrivait en 1930 George Scelle, un proche conseiller d'Albert Thomas : « *Comme toutes les législations ouvrières des grandes communautés industrielles, la législation internationale [de l'OIT] se préoccupe d'abord de protéger les faibles [...]. Dans nos sociétés modernes, la situation des salariés a besoin d'être défendue non pas seulement contre l'exploitation professionnelle de l'employeur, mais contre l'infériorité économique qui résulte de l'organisation sociale [...]. C'est pourquoi la législation du travail est interventionniste et obligatoire et se présente sous la forme d'une réglementation et d'une tutelle. Elle ne donne pas seulement à l'ouvrier des "pouvoirs" juridiques, elle le dote d'un état juridique exceptionnel (ou privilégié au sens étymologique du mot) dont il n'est pas libre de se dépouiller. C'est un "droit de classe" parce que le capitalisme moderne a fait des salariés une classe sociale nettement caractérisée et délimitée.* »¹

Sur les textes, les attaques des employeurs se concentrent sur la question du droit de grève. Alors que ce droit découle de la jurisprudence produite de façon tripartite dans le cadre de l'application de la convention 87 sur les libertés syndicales, ils refusent de le reconnaître et contestent

par conséquent le caractère universel du droit de grève.

Sur le fonctionnement enfin, leurs coups frappent simultanément la Commission des experts pour l'application des conventions et recommandations, la Commission d'application des normes de la conférence, et le Comité de la liberté syndicale. Ils cherchent par ces coups à affaiblir l'autorité des instances de contrôle de l'application des normes. Le mécanisme de révision des normes, que nous avons accepté de mettre en œuvre en 2015, est à ce titre lourd de menaces pour l'OIT.

Dans un tel contexte de démultiplication des attaques, notre stratégie est en échec. En cherchant à revenir coûte que coûte à un fonctionnement supposé normal de l'institution, nous cédon à chaque coup reçu un peu plus terrain. La meilleure défense repose sur la contre-attaque. Pour reconquérir l'OIT, la CSI décide :

- de mettre en débat en son sein la question de l'avenir du travail et de celui de la seule institution des Nations unies où la voix des travailleurs peut être entendue et de préparer en conséquence et avec un haut niveau d'ambition le centenaire de l'OIT ;
- de mieux définir sa stratégie quant à l'avenir de l'OIT, de sortir de la situation actuelle qui fait qu'un trop petit nombre de personnes décide au nom de l'organisation des positions à tenir vis-à-vis de l'OIT, de débattre démocratique-

ment, dans ses instances, des sujets en lien avec l'OIT et de mieux organiser la communication et les débats avec le groupe des travailleurs au Conseil d'administration du BIT ;

- d'organiser au plus vite une campagne mondiale sur les droits fondamentaux, interpellant les opinions publiques sur les responsabilités des États et des entreprises en la matière ;
- de préparer, pour la conférence du centenaire, avec l'appui logistique des organisations syndicales des pays riverains de Genève et la participation du plus grand nombre de délégations à la CIT, une manifestation internationale en faveur d'un second siècle de l'OIT au service du progrès et de la justice sociale ;
- d'œuvrer à ce que l'OIT se dote d'instruments pertinents et exigeants sur des sujets encore orphelins en matière de normes, et renforce ceux qui existent au lieu d'en atténuer la portée ;
- d'exiger que les normes internationales du travail s'appliquent enfin directement aux multinationales, qu'un mécanisme de contrôle et qu'un mécanisme de sanctions permette d'en vérifier la prise en compte et le respect effectifs par les firmes.

PC

¹ Pages 239 et 240, *L'Organisation internationale du travail et le B.I.T., Georges Scelle, préface d'Albert Thomas, Librairie des sciences politiques et sociales, 1930.*

16^e congrès de l'USTKE en Kanaky

Du 7 au 9 septembre, l'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités) tenait son congrès à Nouméa, en Kanaky¹. À cette occasion l'USTKE a invité la CGT, avec qui des liens existent de longue date.

La CGT, qui soutient et a un partenariat fort avec l'USTKE, a décidé d'y envoyer une délégation composée de Sonia Porot, membre du CCN, et Sylvain Goldstein, conseiller confédéral en responsabilité de l'Asie et de la zone Pacifique. Ce congrès revêtait pour les syndicalistes de l'USTKE une importance particulière. Il se dérou-

lait deux mois tout juste avant le référendum d'autodétermination du 4 novembre. Une grande partie du congrès a été consacrée au débat sur la participation ou la non-participation de l'USTKE sur ce référendum critiqué par beaucoup.

L'USTKE, signataire au sein du FNLKS des accords de Matignon² en 1988, a

refusé de signer les accords de Nouméa³ en 1998.

Au 1^{er} mai 2018, l'USTKE défilait sous une banderole portant le slogan « trente ans d'accords, toujours plus d'inégalités ».

Dans le cadre de la préparation du congrès, l'USTKE a procédé à un bilan social des accords. Le constat est sans appel : les Kanaks restent la population la plus discriminée, devant les autres Mélanésiens et les populations d'origine asiatique : « Les inégalités à la formation et à l'emploi se répercutent sur les revenus et le niveau de vie. [...] Le taux de pauvreté [...] est 2,5 fois plus élevé qu'en France. »

Lors du congrès, Mélanie Atapo, première vice-présidente, dénonce : « Les accords de rééquilibrage social devaient mettre le Kanak au centre du dispositif par le biais des politiques publiques. Trente ans après, c'est un échec ! Les Kanaks sont toujours marginalisés ! 99 % de la population carcérale est composée de la jeunesse kanake ! » Le centre pénitentiaire de Nouméa est qualifié par l'Observatoire international des prisons de « bagne post-colonial ».

La moitié de la population a moins de 29 ans, 35 % moins de 20 ans. À 21 ans, 37 % des Kanaks sont titulaires du bac, 67 % des Calédoniens européens, 49 % des Polynésiens, 57 % des jeunes issus d'autres migrations (Vietnam, Indonésie...). Le taux de chômage est de 7 % pour les métropolitains, 21 % pour les Polynésiens, 38 % pour les Kanaks (même si cela inclut des jeunes qui repartent vivre en tribu et participent par l'agriculture à l'autosubsistance de leur famille). Après des longs et intéressants débats, le vote a été sans appel : 130 voix en faveur de la non-participation,



© CGT/Sylvain Goldstein

¹ Kanaky est le nom donné à la Nouvelle-Calédonie par les indépendantistes depuis les années 1970, et dérive du mot polynésien « Kana-ka » imposé par les colonisateurs anglais dans le Pacifique.

² 26 juin 1988, sous la médiation du Premier ministre Michel Rocard, sont signés les accords de Matignon prévoyant la mise en place d'un statut transitoire de dix ans devant se solder sur un référendum d'autodétermination pour que les Calédoniens se prononcent pour ou contre l'indépendance.

Après la signature des accords de Matignon, l'USTKE – qui les a également signés – est écartée des instances dirigeantes du FLNKS au titre de la séparation du syndicalisme et de la politique, et quitte donc le front indépendantiste en 1989 tout en continuant à le soutenir (et à être soutenu par lui) de manière régulière.

³ 5 mai 1998, Jacques Lafleur ainsi que le RPCR et les indépendantistes ont décidé de négocier de nouveaux accords avec l'État. L'accord de Nouméa qui reconnaît dans son préambule les « ombres » et « lumière » de la colonisation et l'existence d'une « double légitimité » (celle du « premier occupant », les Kanaks, et celle de toutes les communautés arrivées après la prise de possession et qui ont participé à l'histoire contemporaine de l'archipel). Le référendum initialement prévu en 1998 est reporté à 2018 (soit trente ans après la signature des accords de Matignon) et se déroulera sous la forme d'un triple référendum, tous les dix ans.

12 voix pour l'abstention, 16 voix pour une participation.

Lors de son intervention, au nom de la CGT, Sonia Porot a déclaré :

« La CGT, vous le savez, a toujours été pour la libération des peuples colonisés et pour le respect de la volonté des premiers concernés sur l'avenir des territoires qui ont fait partie de l'empire français, telles qu'on appelait les "possessions" que la France s'était octroyées.

À la CGT, nous ne pensons pas que la colonisation a amené la civilisation. Nous pensons que la colonisation a surtout été un puissant outil d'exploitation qui était

utilisée pour pressurer des habitants dits "autochtones" tout en leur déniaient l'égalité des droits dans la citoyenneté, l'impôt, la liberté de circuler, le travail. [...] La recherche de l'unité du monde du travail, sans pour autant nier les spécificités, est pour nous à la CGT une partie intégrante de notre travail syndical.

Nous faisons le constat, en France, que le racisme, le sexisme, l'antisémitisme, l'homophobie et la xénophobie créent des divisions au sein de la classe exploitée et imprègnent la société, donc aussi les salariés et nos syndiqués. Ce constat, nous le faisons avec lucidité, et il nous amène à réflé-

chir aux actions à mettre en place. Nous cherchons à toujours mieux prendre conscience de ces oppressions, à en analyser les mécanismes, à en combattre les effets, parce qu'ensemble, nous sommes plus forts ».

Le congrès a également permis de faire le bilan du travail mené dans les différentes commissions et fédérations de l'USTKE, mais aussi d'aborder la question de la syndicalisation des retraités et des chômeurs.

SG

Congrès de l'ÖGB autrichien

L'Autriche, du moins du point de vue syndical, est un pays particulier. Il n'y a qu'une seule organisation syndicale qui regroupe tous les courants politiques, toutes les catégories professionnelles et toutes les branches professionnelles. En plus, au niveau confédéral, l'ÖGB organise la négociation nationale interprofessionnelle – ce qui n'est pas le cas en Allemagne par exemple.

Du coup, quand l'ÖGB tient son congrès, tous les projecteurs sont braqués sur les deux jours où les délégués se retrouvent tous les cinq ans. Ainsi, début juin de cette année, l'ÖGB a tenu son 19^e congrès fédéral (c'est-à-dire national). La réunion plénière, étonnamment succincte pour l'invité français, est précédée de deux jours de réunions par fractions (les courants politiques représentés et constitués au sein de l'organisation) qui déterminent les positions à prendre pendant la plénière. C'est ainsi que la presse annonce, dès l'ouverture officielle du congrès, les résultats importants qui ne sont pourtant pas encore votés formellement.

À plusieurs égards, ce 19^e congrès est à part. D'abord, il s'ouvre alors que le gouvernement autrichien vient d'être constitué par une coalition de la droite avec

l'extrême droite, et qui avait déjà annoncé un programme résolument tourné vers l'idéologie néolibérale qui veut en finir assez ouvertement avec les corps intermédiaires. Les congressistes se montrent décidés à faire face, et prennent pour première occasion de se mobiliser l'annonce du gouvernement d'allonger le temps de travail. La ministre du Travail (extrême droite) est bousculée par la jeunesse de l'ÖGB en plein discours, où elle défend son programme.

Puis, c'est l'Autriche qui prend la présidence de l'Union européenne deux semaines plus tard, pour un semestre. Le thème de la construction européenne est un fil rouge dans tous les sujets traités par le document d'orientation, le programme est clairement engagé proeuropéen. Les délégués adoptent une résolution qui

s'adresse à la présidence autrichienne et qui prend la forme d'un cahier revendicatif très progressiste.

L'ÖGB affiche avec fierté une augmentation de la syndicalisation depuis plusieurs années, et c'est ainsi qu'Erich Foglar, président sortant, transmet le flambeau après dix ans de mandat à son successeur, Wolfgang Katzian, qui est élu à une très confortable majorité. Il présidera une maison en ordre, mais dans une époque difficile : les réformes qu'annonce le gouvernement autrichien ressemblent fortement aux réformes El-Khomri et Macron en France (décentralisation de la négociation collective, flexibilisation – et rallongement – du temps de travail, réforme des retraites)...

WJ

Congrès du DGB à Berlin



La centrale syndicale allemande a tenu son congrès au mois de mai. Il s'est déroulé dans la sérénité. Seules quelques voix se sont élevées pour interroger sur le rôle du DGB dans la constitution du gouvernement de grande coalition après les élections générales de septembre 2017. En effet, le DGB avait pesé de tout son poids en faveur d'une coopération renouvelée entre le centre-droit et les sociaux-démocrates, ce qui a contribué à surmonter les hésitations au sein du SPD notamment.

Dans son discours, le président, Reiner Hoffmann, a soutenu avec énergie la construction européenne – ce qui n'a soulevé aucun débat au sein de l'organisation. Le débat sur l'Europe et les questions internationales a été introduit par une table ronde composée d'invités étrangers. L'accent a été mis sur l'importance du « couple franco-allemand », notamment pour l'avenir de l'Europe et avec une attente forte dans la perspective des élections européennes de 2019. Côté débats domestiques, la couverture par des conventions collectives devient

un objet de préoccupation. L'Allemagne ne connaissant pas le principe d'extension des accords, le nombre de secteurs sans couverture collective grandit – en partie avec une complicité coupable du patronat qui propose des affiliations « sans couverture de la négociation collective » aux entreprises. Ce phénomène est, entre autres, à l'origine de l'introduction du salaire minimum en Allemagne. Dans le domaine des nouvelles formes de relation du travail, le congrès demande qu'une réflexion sur la distinction entre salarié et travailleur soit entamée au sein

de l'organisation : le besoin d'offrir une protection sociale à l'ensemble des travailleurs demande qu'un certain nombre de notions soient redéfinies dans le système allemand.

La direction sortante a été reconduite, et le congrès a adopté le dernier jour une motion appelant à instaurer l'égalité femmes-hommes devant la fiscalité (et pour le salaire ?) sur le revenu en Allemagne, ce qui marque le point final d'un débat vieux de trente ans.

WJ

La confédération grecque GSEE fête ses 100 ans



La première guerre mondiale marque une césure – comme pour beaucoup d'autres régions – pour la Grèce. C'est ainsi qu'en octobre 1918, la Confédération des syndicats grecs est fondée. Elle est issue d'un rassemblement de plusieurs syndicats régionaux de Grèce. Aujourd'hui, la GSEE représente 450 000 travailleurs du secteur privé, à côté d'ADEDY qui représente le secteur public.

À l'occasion de ses 100 ans, la GSEE a organisé un colloque à Athènes pour célébrer son anniversaire avec ses organisations sœurs d'Europe. La poste grecque avait même fait sortir un timbre spécial pour cet événement.

L'initiative a été l'occasion de débattre des questions de l'avenir du travail, et d'interroger le narratif sur la fin du travail, qui serait dû à la robotisation, numérisation et automatisation des tâches répétitives. Les débats ont plu-

tôt porté sur la montée des aspects financiers dans les résultats des entreprises, qui échappaient totalement à la redistribution en faveur des travailleurs. L'exemple de la Grèce a été largement évoqué, ce printemps encore, sous le joug de la Troïka, qui exerçait une pression pour plus de libéralisation et de dérégulation. Les invités internationaux ont pu constater de leurs propres yeux les dégâts causés par ces politiques d'austérité : pauvreté et

devantures de magasins fermées partout au centre-ville d'Athènes. La direction de la GSEE a souhaité, par cette conférence, rappeler que le syndicalisme tenait avant tout à regarder vers l'avant et se préoccuper de son avenir, et de celui du monde du travail. Ainsi, les participants ont largement abordé dans leurs contributions les défis que la transformation des systèmes productifs et l'émergence de nouvelles formes de relation du travail

lançaient pour le mouvement syndical : créer du collectif là où la relation individuelle prévaut largement, et ouvrir des voies de la négociation collective là où le patronat ne veut voir que des autoentrepreneurs, et non pas travailleurs ou salariés. Ce défi dépasse de loin la situation grecque, mais vaut pour tous les syndicats des économies avancées.

WJ

Un syndicaliste CGT à la tête de la section rail de l'ITF



© Bernard Rondeau

En lice pour la fonction de président de la section rail, David Gobé, responsable du pôle international de la fédération des cheminots CGT, a été élu. Il a immédiatement reçu le soutien chaleureux des autres candidats. Dans une interview

Il a défini ce qu'il considère comme les deux grandes craintes qui traversent le monde des cheminots. D'une part, ceux-ci sont victimes des politiques libérales et de la privatisation du secteur

La Fédération internationale des ouvriers des transports (ITF) a tenu son congrès du 14 au 20 octobre 2018 à Singapour.

accordée à *Liaisons sociales Europe* (N° 459), David Gobé est revenu sur son élection : « Il y a sans doute un effet d'âge qui a joué, avec la volonté de porter à la tête de l'organisation un responsable qui soit jeune... Sans oublier l'étiquette CGT. Dans le monde, cela veut dire quelque chose. »

ferroviaire, d'autre part, ils constatent, impuissants, l'automatisation des transports.

Enfin, David Gobé a donné sa vision du travail à venir au sein de la section rail de l'ITF, en insistant sur la nécessité de partage permanent, non pas uniquement sur ce qui va mal dans le secteur ferroviaire, mais aussi sur les conquêtes du mouvement syndical : « Nous devons construire quelque chose qui repose sur notre capacité de résistance, tout en nous positionnant comme force de proposition. »

MCN

Pierre COUTAZ
OIT – Normes sociales – CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Port. : 06 12 80 09 80

Alain DELMAS
Coopération au développement – Afrique
Courriel : a.delmas@cgt.fr
Tél : 01 55 82 83 17
Port. : 06 08 98 84 65

Nejat FEROUSE
Migrations – Moyen Orient & Afrique du Nord
Courriel : n.ferouse@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 76
Port. : 06 16 41 19 71

Sylvain GOLDSTEIN
Questions économiques internationales – Asie & Pacifique
Courriel : s.goldstein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 83 19
Port. : 06 52 82 23 50

An LE NOUAIL-MARLIÈRE
Europe
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63
Port. : 06 89 24 90 83

Denis MEYNENT
Membre du CESE (européen)
Vice-Président du Groupe II (Travailleurs)
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78
Port. : 06 08 52 44 76

Marie-Christine NAILLOD
Coopération au développement – Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Port. : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI
Relations bilatérales en Europe
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIAKOVA
Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79
Port. : 06 23 50 22 63

Özlem YILDIRIM
Membre du CESE (européen) – Droits
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83
Port. : 06 51 28 73 01

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



« Dix jours pour signer »

Comme chaque année à partir du 1^{er} décembre, Amnesty International lance sa campagne « Dix jours pour signer » que les organisations syndicales partenaires de l'antenne française relaient auprès de leurs adhérents. À partir du 10 décembre, vous pouvez agir pour mettre fin aux violations que les hommes et les femmes qui défendent les droits humains continuent de subir partout dans le monde.

Cette année, Amnesty met en avant le combat de 10 femmes défenseuses. Par des gestes aussi simples que signer une pétition ou interpellier les autorités sur les réseaux sociaux, vous avez le pouvoir de dire que le monde garde les yeux ouverts et que les crimes ne resteront pas impunis. Pour signer, consultez le site amnesty.fr.

Lors de l'édition 2017, 5 millions et demi d'actions ont été recensées dans le monde et 85 000 personnes étaient mobilisées en France.

PC

« Une pluie sans fin » de Dong Yue

Dong Yue signe ici un polar oppressant où (à l'instar de beaucoup d'œuvres du genre) l'enquête est un moyen de fouiller les personnages, susciter des réactions et où l'intérêt se situe dans ce que révèlent les meurtres chez chacun. 1997. Quelques mois avant la rétrocession de Hong-Kong à la Chine, des meurtres d'ouvriers sont commis dans une petite ville du sud chinois entourée de trois usines. Les autorités traitent l'affaire avec nonchalance et traînent des pieds pour élucider ces crimes d'ouvrières qu'on retrouve lacérées. Yu Guowei, un chef de la sécurité qui a fait jadis la fierté de son usine, persuadé d'avoir de grands talents pour enquêter, décide de mener la sienne. Avec lui, le spectateur s'enfonce dans les limbes d'une enquête policière et accompagne Yu dans une quête psychologique, faite de la certitude de valoir mieux que sa condition et des difficultés de vivre la disparition de son usine.



© Lucernaire

Une pluie sans fin est un film sombre dont le visionnage se digère sur plusieurs jours. L'idée du scénario est venue à Dong Yue par un flash à la télévision relatant l'histoire d'une ville presque abandonnée et faible en ressources énergétiques puisque les usines avaient été fermées. « Une pluie sans fin » est un polar qui distille le malaise en même temps qu'il ouvre une réflexion sur les populations sacrifiées par les mutations sociales en Chine. Comme une sorte de réhabilitation, l'œuvre de Dong Yue trouve sa place légitime dans la tradition du film noir asiatique jouant avec ses codes, entre hommage aux travailleurs et vision personnelle de son réalisateur.

SG